

Bulletin mensuel des postes et télégraphes

France. Ministère des postes. Auteur du texte. Bulletin mensuel des postes et télégraphes. 1897-04.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

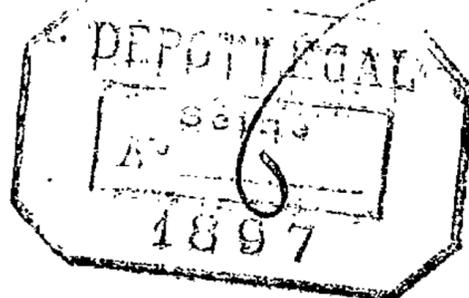
6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

1897.

N° 5.

N° 4.



ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

AVRIL 1897.

SOMMAIRE.

	Pages.
CRÉATIONS de bureaux de poste.....	254
CRÉATIONS de réseaux téléphoniques.....	255
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	257
ADDITIONS et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques, par département (N° 500-43).....	259
FRANCHISES télégraphiques.....	261
ADDITION aux tarifs des fournisseurs.....	261
MODIFICATIONS à apporter à la nomenclature des bureaux de poste britanniques.....	261
MODIFICATIONS à apporter à la nomenclature des bureaux de poste des États-Unis.....	263
MODIFICATIONS à apporter à la nomenclature des bureaux de poste roumains.....	264
SUPPRESSION des bureaux italiens à Tunis, à la Goulette et à Sousse.....	265
MODIFICATION au Tarif international des postes. — Substitution du bureau de Stephansort au bureau de Friedrich Wilhelmshafen, pour l'échange des mandats avec la Nouvelle-Guinée.....	265
BÂTIMENTS en partance pour les colonies et autres pays d'outre-mer.....	267
SERVICES postaux entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine, Malte et le Maroc. Tableau des services réguliers de navigation existant à la date du 1 ^{er} mai 1897.....	268
COMPARAISON des recouvrements du mois de janvier 1897 avec ceux du mois correspondant de l'année 1896. — France.....	272
COMPARAISON des recouvrements du mois de janvier 1897 avec ceux du mois correspondant de l'année 1896. — Algérie.....	273
ANNOTATIONS au Carnet n° 1516.....	274
TABLEAU des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de mars 1897.....	281
ADDITIONS et modifications à l'Instruction générale sur le service intérieur de la Direction centrale et des succursales de la Caisse nationale d'épargne, du 24 février 1894.....	281
ADDITIONS et modifications à l'Instruction générale sur le service extérieur de la Caisse nationale d'épargne, du 28 mars 1892.....	284
JUGEMENT.....	286
ARRÊTÉ, du 14 avril 1897, conférant la médaille d'honneur des postes et des télégraphes à un sous-agent.....	286
FAITS divers.....	286
ADDITIONS et rectifications au seizième tableau d'avancement de classe.....	288
SEIZIÈME tableau d'avancement de classe. — Promotions.....	289
PROMOTIONS.....	290
NOMINATIONS et mutations.....	301

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1^{er} BUREAU. — ORGANISATION
DU SERVICE LOCAL. — DISTRIBUTION.

Créations de recettes simples des postes de 3^e classe.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Aude.....	Saint-André-de-Roquelongue (1).....	5 août 1896.
Aude.....	Roquefort-des-Corbières (2).....	3 août 1896.
Pyrénées-Orientales.....	Saint-Cyprien.....	8 février 1897.

(1) Recette municipale des postes.
(2) Conversion en recette des postes de l'État de la recette municipale des postes existant dans la commune.

Créations d'établissements de facteur-receveur.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Aveyron.....	La Selve.....	7 avril 1896.
Dordogne.....	Vauxains.....	28 novembre 1896.
Isère.....	La Gluze-et-Pasquier.....	<i>Idem.</i>
Haute-Loire.....	Saint-Haon.....	7 septembre 1896.
Aveyron.....	L'Hospitalet (1).....	14 octobre 1896.
Basses Alpes.....	Corbières.....	21 décembre 1896.
Isère.....	Cognin.....	<i>Idem.</i>
Vosges.....	Rochesson.....	28 novembre 1896.
Jura.....	Château-des-Prés (1).....	8 janvier 1897.
Corse.....	Grosseto-Prugna (2).....	4 février 1897.
Jura.....	Chaux-des-Grotenay (1).....	8 janvier 1897.
Vosges.....	Harol.....	28 novembre 1896.

(1) Facteur-receveur municipal.
(2) Conversion de l'établissement de facteur-receveur municipal existant dans la commune.

Ouverture de recettes auxiliaires urbaines des postes.

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION des BUREAUX.	DATE DE L'OUVERTURE des bureaux.
Loire.....	Saint-Paul-en-Jarret A. (1).....	1 ^{er} avril 1897.
Ardennes.....	Sedan A.....	22 mars 1897.
Nord.....	Dunkerque A. (1).....	1 ^{er} avril 1897.
Pas-de-Calais.....	Saint-Omer A.....	5 avril 1897.
Var.....	Toulon A.....	1 ^{er} avril 1897.

(1) Recette auxiliaire municipale.

Ouverture de recettes auxiliaires rurales des postes.

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION des BUREAUX.	DÉSIGNATION des BUREAUX D'ATTACHE.	DATES DE L'OUVERTURE des bureaux.
Haute-Savoie.....	Loisin.....	Donvaine.....	5 avril 1897.
Hérault.....	Soussan (1).....	Pignan.....	1 ^{er} avril 1897.
Lot-et-Garonne.....	Xaintrailles (1).....	Lavardac.....	16 avril 1897.

(1) Recette auxiliaire municipale.

Bureaux de poste temporaires.

Il sera ouvert, cette année, pendant la saison d'été, dans les localités désignées ci-après, des bureaux de poste temporaires qui effectueront les mêmes opérations que les établissements de poste permanents similaires.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES BUREAUX.	DATES		NATURE DE L'ÉTABLISSEMENT temporaire.
		D'OUVER- TURE.	de FERMETURE.	
AUDE.....	Escouloubre.....	1 ^{er} juillet..	31 octobre.	Facteur-receveur.
AVEYRON.....	Silvanès.....	16 juin....	15 septemb.	Recette.
LOIRE-INFÉRIEURE.....	Préfailles-la-Plaine.....	Idem.	30 septemb.	Idem.
PUY-DE-DÔME.....	Châteauneuf-les-Bains.....	Idem.	15 septemb.	Idem.
HAUTES-PYRÉNÉES.....	Barrèges.....	16 mai....	15 octobre.	Idem.
	Saint-Sauveur-les-Bains..	1 ^{er} juin. . .	30 septemb.	Idem.
SEINE-INFÉRIEURE.....	Les Petites Dalles.....	Idem.	15 octobre.	Idem.

Par décision du 6 mars 1897 a été autorisée la création d'une recette auxiliaire des postes :

- 1° A Paris, rue Oberkampf, n° 101, sous la dénomination de Paris n° 19 A;
- 2° A Paris, passage Jouffroy, n° 7, sous la dénomination de Paris n° 1 B.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes, a autorisé, le 16 mars 1897, la création d'une recette composée des postes et des télégraphes à Paris, à proximité de la place du Trocadéro.

Par décision du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes, en date du 26 mars 1897, le bureau existant à Saint-Bonnet-de-Montauroux (Lozère) prendra à l'avenir la dénomination de « Chapeauroux ».

Par décision du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes, en date du 27 mars 1897, le bureau existant à Craponne (Haute-Loire) prendra à l'avenir la dénomination de « Craponne-sur-Arzon ».

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 2^e BUREAU.
CORRESPONDANCES TÉLÉPHONIQUES.

Créations de réseaux téléphoniques à conversations taxées.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS où les nouveaux réseaux doivent être installés.	ÉTENDUE DES RÉSEAUX.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Indre-et-Loire....	Nouzilly.....	Cercle de 1,500 mètres de rayon..	30 mars 1897.
Eure.....	Ivry-la-Bataille.....	<i>Idem</i>	30 mars 1897.
Seine-Inférieure ..	Veules.....	<i>Idem</i>	17 mars 1897.
<i>Idem</i>	Cany.....	<i>Idem</i>	17 mars 1897.
<i>Idem</i>	Ourville.....	<i>Idem</i>	17 mars 1897.
<i>Idem</i>	Fauville.....	<i>Idem</i>	17 mars 1897.
<i>Idem</i>	Doudenville.....	<i>Idem</i>	17 mars 1897.
<i>Idem</i>	Saint-Valéry-en-Caux.....	<i>Idem</i>	17 mars 1897.
Seine-et-Oise.....	Le Pecq.....	<i>Idem</i>	17 mars 1897.
Seine-et-Marne....	La Ferté-Gaucher.....	<i>Idem</i>	30 mars 1897.
Seine-et-Oise.....	Les Mesnuls.....	<i>Idem</i>	17 mars 1897.

Ouverture de réseaux téléphoniques.

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION des RÉSEAUX.	CATÉGORIE dans laquelle LES NOUVEAUX RÉSEAUX ont été classés.	DATE DE L'OUVERTURE des réseaux.
Seine.....	Bonneuil-sur-Marne..	A conversations taxées.....	18 mars 1897.
<i>Idem</i>	Villejuif.....	<i>Idem</i>	1 ^{er} décembre 1896.
Seine-et-Oise.....	Domont.....	<i>Idem</i>	10 avril 1897.
<i>Idem</i>	Montsoult.....	<i>Idem</i>	10 avril 1897.
Seine-et-Marne....	Brie-Comte-Robert...	<i>Idem</i>	28 mars 1897.

Ouverture de circuits téléphoniques interurbains.

DÉSIGNATION des CIRCUITS.	LONGUEUR des CIRCUITS.	NATURE ET DIAMÈTRE des fils.	POINTS de COUPURE.	DATE DE L'OUVERTURE des circuits.
	Kilom.			
Brie-Comte-Robert = Paris (1).....	30 547	Cu. 2 ^m /m.	28 mars 1897.
Lésigny = Brie-Comte-Robert (2).....	4 515	Cu. 2 ^m /m.	28 mars 1897.
Montsoult = Domont = Montmorency (3)	12 481	Cu. 2 ^m /m.	10 avril 1897.

(1) Section Paris=Boissy-Saint-Léger, appropriée aux transmissions simultanées télégraphiques et téléphoniques.
 (2) Ligne de bureau téléphonique municipal.
 (3) Les postes sont pourvus de fils polarisés.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1^{er} BUREAU.
— CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

Nomenclature des bureaux télégraphiques.

1^o Ouvertures.

BUREAUX SECONDAIRES.

a) *Bureaux municipaux.*

Barcarès [Le] (commune de Saint-Laurent-de-la-Salanque). M. Pyrénées-Orientales.	10 avril 1897.
Bénouville. M. RG. Calvados.	<i>Idem.</i>
Bompas. M. Pyrénées-Orientales	25 mars 1897.
Cabanac. M. ☒ RG. Hautes-Pyrénées	10 avril 1897.
Carrières-Saint-Denis. M. RG. Seine-et-Oise.	25 mars 1897.
Chapeauroux. M. Lozère	10 avril 1897.
Gaillère. M. RG. Landes	25 mars 1897.
Lavigny. M. RG. Jura.	<i>Idem.</i>
Mailhac. M. Haute-Vienne.	<i>Idem.</i>
Manhecourt. M. RG. Loiret.	<i>Idem.</i>
Montferrand-du-Périgord. M. ☒ RG. Dordogne.	10 avril 1897.
Rochesson. M. RG. Vosges.	<i>Idem.</i>
Romainville. M. ☒ RG. Seine.	1 ^{er} avril 1897.
Sérignac. M. Lot-et-Garonne.	10 avril 1897.

2^o Modifications et transformations.

Page 22. *A l'article : Aulnoye, 2 kil. Nord, ajouter l'indice (2) et mettre au bas de la page le renvoi suivant :*

(2). Il y a lieu de percevoir les frais d'expres même lorsque les télégrammes portent la mention «téléphone».

- 67. *A l'article : Chapeauroux. K. Lozère, substituer : Chapeauroux. V. Lozère.*
- 88. *Au lieu de : Craponne. M. ☒. RG. Haute-Loire, lire : Craponne-sur-Arzon M. ☒ RG. Haute-Loire.*
- 119. *Au lieu de : Frontenay. M. ☒ Deux-Sèvres, lire : Frontenay-Rohan-Rohan. M. ☒ Deux-Sèvres.*
- 125. *A l'article : Grainville-Goderville. K. Seine-Inférieure, substituer : Grainville-Ymauville. K. Seine-Inférieure.*
- 156. *A l'article : La Rivière-Thibouville = Nassandres. M. ☒ (1) Eure. Modifier ainsi qu'il suit le renvoi correspondant :*
(1) Percevoir pour les télégrammes adressés à Nassandres 1 fr. 10 de frais d'expres. — Biffer le reste.
- 160. *Ajouter à son ordre alphabétique : Le Barcarès (commune de Saint-Laurent-de-la-Salanque). M. Pyrénées-Orientales.*
- 185. *A l'article : Manchecourt. K. Loiret, substituer : Manchecourt. V. Loiret.*
- 200. *A l'article : Montagnac-Saint-Hippolyte. K. Corrèze, substituer : Montaignac-Saint-Hippolyte. K. Corrèze et reporter à son ordre alphabétique.*
- 214. *A l'article : Neublans. K. Jura, substituer : Neublans. 1 kil. Jura.*

Page 252. *A l'article : Rivière-Thibouville (La) = Nassandres. M. ☒ (1) Eure. Modifier ainsi qu'il suit le renvoi correspondant :*

(1) Percevoir pour les télégrammes adressés à Nassandres 1 fr. 10 de frais d'express. — Biffer le reste.

— 259. *A l'article : Saint-Ambroix. M. ☒ RG. Gard, substituer la mention DP à la mention RG.*

— 264. *A l'article : Saint-Cyprien. M. Pyrénées-Orientales, ajouter l'indice ☒.*

— 325. *A l'article : Vezin. V. Meurthe-et-Moselle, substituer : Charency-Vezin. V. Meurthe-et-Moselle et reporter à son ordre alphabétique.*

— 348. *Périgueux : A l'article existant substituer les indications suivantes :*

Périgueux central. ☒	1
Périgueux IP. Préfecture.	"
Périgueux A. [Bureau auxiliaire] (1). Quartier des Barris-Saint-Georges.	2

(1) Ce bureau a été ouvert le 10 mars 1897.

Ajouter la mention RG après les noms des bureaux suivants :

Le Theil. MT. Allier.	Siaugues-S ^t -Romain. M. ☒. Haute-Loire.
Saint-Andiol. M. ☒. Bouches-du-Rhône.	Siran. M. Hérault.
Saint-Ciers-Lalande. M. ☒. Gironde.	Theil (Le). MT. Allier.
Saint-Yzans. M. ☒. Gironde.	Vailly ou Vailly-sur-Aisne. M. ☒. Aisne.

Supprimer la mention RG après les noms des bureaux suivants :

Aubignan. M. RG. Vaucluse.
Jazeneuil. M. ☒ RG. Vienne.

3° Réouverture.

Uzeste. M. Gironde.

4° Suppression.

Alex. V. Drôme.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1^{er} BUREAU.
CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

*Additions et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques
par département (N° 500-43).*

(Direction à donner aux télégrammes.)

1° ADDITIONS.

DÉPARTEMENTS.	BUREAUX SECONDAIRES.	BUREAUX PRINCIPAUX CORRESPONDANTS.
BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES MUNICIPAUX.		
Aisne	Versigny.....	Fère (La).
Aude	Vinassan.....	Narbonne.
Calvados	Bénouville.....	Caen.
Charente-Inférieure	Dompierre.....	Rochelle (La).
	Saint-Nazaire.....	Marennes.
	Port-des-Barques (c ^{ne} de S ^t -Nazaire)...	<i>Idem.</i>
Corrèze	Clergoux.....	Tulle.
Bordogne	Montferrand-du-Périgord.....	Bergerac.
Jura	Lavigny.....	Lons-le-Saunier.
Landes	Gaillère.....	Mont-de-Marsan.
Loiret	Manchecourt.....	Pithiviers.
Lot-et-Garonne	Sérignac.....	Agen.
Lozère	Chapeauroux.....	Langogne.
Meurthe-et-Moselle	Maxéville.....	Nancy.
Nord	Flers-en-Escrebieux.....	Douai.
Pyrénées (Hautes-)	Cabanac.....	Tarbes.
	Bompas.....	Perpignan.
Pyrénées-Orientales	Barcarès (Le) (c ^{ne} de S ^t -Laurent-de-la-Salanque).	<i>Idem.</i>
	Saint-Lager.....	Belleville.
Savoie	Séaz.....	Moutiers.
Seine	Romainville.....	Paris.
Seine-et-Oise	Carrières-Saint-Denis.....	Argenteuil.
Vienne (Haute-)	Nedde.....	Limoges.
	Mailhac.....	Souterraine (La) [Creuse.]
Vosges	Rochesson.....	Remiremont.

DÉPARTEMENTS.	BUREAUX SECONDAIRES.	BUREAUX PRINCIPAUX CORRESPONDANTS.
GARES OUVERTES À LA TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.		
Saône (Haute-)	{ Cognières..... Esprels.....	Lure. <i>Idem.</i>
ÉCLUSES ET BARRAGES OUVERTS À LA TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.		
Marne (Haute-)	Vesaignes-sur-Marne.....	Chaumont.
POSTES ÉLECTRO-SÉMAPHORIQUES.		
Finistère	Kérisoc.....	Saint-Pol-de-Léon.
BUREAUX MILITAIRES.		
Var	Port-Cros (Île de).....	Hyères.

2° MODIFICATIONS.

- Page 39, au lieu de Saint-Cyprien, lire Saint Cyprien-sur-Dourdon.
 — 31, ——— Celles, lire Celles-sur-Ource.
 — 61, ——— Montagnac-Saint-Hippolyte, lire Montagnac-Saint-Hippolyte.
 — 83, supprimer l'article Alex..... | Crest.
 — 93, en regard de Penmarch, substituer Quimper à Pont-l'Abbé.
 — 136, au lieu de Craponne, lire Craponne-sur-Arzon.
 — 149, ajouter Villefort dans le tableau n° 1.
 — 150, supprimer Villefort..... | Mende.
 — 173, ajouter à son ordre alphabétique Charency-Vezin..... | Longuyon.
 — 174, supprimer Vezin..... | Longuyon.
 — 186, au lieu de Dorignies-Flers, lire Dorignies.
 — 231, en regard de Bondy, ajouter Paris.
 — 232, ——— Noisy-le-Sec, ajouter Paris.
 — 237, Supprimer l'article Montigny-sur-Loing..... | Fontainebleau.
 — 235, ——— Mesnil-Aubry (Le)..... | Saint-Denis (Seine).
 — 240, ajouter à son ordre alphabétique Mesnil-Aubry (Le) . . | Saint-Denis (Seine).
 — 247, au lieu de Grainville-Goderville, lire Grainville-Ymanville.
 — 249, ——— Frontenay, lire Frontenay-Rohan-Rohan.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1^{er} BUREAU.
— CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

Franchises télégraphiques.

En vertu d'un arrêté ministériel, en date du 30 mars 1897, il y a lieu d'apporter les additions suivantes à l'état général des franchises télégraphiques.

Page 32 (anc. édit.) et page 40 (nouv. édit.).

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Médecins-chefs des hôpitaux . . . $\left\{ \begin{array}{l} \text{Limitée à la correspondance urgente adressée au} \\ \text{Ministre de la Guerre.} \end{array} \right.$

Page 40 (anc. édit.) et page 48 (nouv. édit.).

ALGÉRIE.

Médecins-chefs des hôpitaux . . . Même franchise que ci-dessus.

Page 44 (anc. édit.) et page 54 (nouv. édit.).

TUNISIE.

Médecins-chefs des hôpitaux . . . Même franchise que ci-dessus.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 4^e BUREAU.

Addition aux tarifs des fournisseurs.

Page 11, ajouter à l'article *Objets divers* « grille pour recettes auxiliaires, prix 0 fr. 75, M. Klein, fournisseur ».

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU. —
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

Modifications à apporter à la nomenclature des bureaux de poste britanniques.

Les agents sont invités à apporter les modifications suivantes à la nomenclature des bureaux de poste britanniques participant à l'échange des mandats :

1^o LONDRES.

Changements de dénominations.

<i>Au lieu de :</i>	<i>Inscrire :</i>
Brompton Road, n ^o 110.	Brompton Road, n ^o 124, near Montpelier Street, S. W.
Forest Gate, Dames Road, E.	Forest Gate, Station Road, E.
Millbank Street, S. W.	Church Street, Millbank Street, S. W.
Old Kent Road, n ^o 560, near Canal Bridge.	Old Kent Road, n ^o 557, near Canal Bridge, S. E.
Willesden, Regency Terrace, N. W.	Willesden, High Road, n ^o 191, near Strode Road, N. W.

2° ANGLETERRE.

a) *Nouveaux bureaux à ajouter.*

Aldsworth.....	Northleach, Glos.	Norbriggs.....	Chesterfield.
Asfordby.....	Melton Mowbray.	Parkhead (Yorks)....	Sheffield.
Beckbury.....	Shifnal.	Penrhynside.....	Llandudno.
Black Dog.....	Morchard Bishop, North Devon.	Poolsbrook.....	Chesterfield.
Burleydam.....	Whitchurch, Salop	Rood End (Oldbury)..	Birmingham.
Butterley.....	Derby.	Rose Grove.....	Burnley.
Clifton (Derby)....	Ashbourne.	Stamford Street (Man- chester).....	Manchester.
Durley.....	Bishop's Waltham, Hants.	Stourton.....	Leeds.
Firs Lane.....	Leigh, Lanc.	Teston.....	Maidstone.
Greatham (Hants)...	West. Liss, Hants.	The Hendre.....	Monmouth.
Great Tew.....	Enstone, Oxon.	Tittleshall.....	Swaffham.
Greenhead.....	Carlisle.	Tivoli (Margate)....	Margate.
Gussage All Saints....	Salisbury.	Upper Loughor.....	Loughor, Glamor- ganshire.
Heversham.....	Milnthorpe, West- moreland.	Werrington.....	Peterborough.
Highland Road (Run- corn).....	Runcorn.	West Buckland.....	South Molton.
Leigh Road.....	Leigh, Lanc.	Winwick.....	Newton-le-Willows Lanc.
Linden Road.....	Gloucester.	Witherslack.....	Grange-over-Sands Lanc.
Loddiswell.....	Devonshire.	Woolsthorpe.....	Grantham.
Mickletown (Methley).	Leeds.		

b) *Changements de dénominations.*

<i>Au lieu de :</i>	<i>Lire :</i>
Bexhill Station, Hastings.	Bexhill-on-Sea, Hastings.
Long. Horsley, Morpeth.	Longhorsley, Morpeth.
Whitegate Lane, Blackpool.	Dickinson Road, Blackpool.

En face de : Cottingham (Northamptonshire).

Remplacer : Uppingham, *par :* Market Harborough.

Bureaux à biffer.

Pontmorlais, Merthyr Tydvil.	Cardiff Exhibition temporary Post Office
Turner Lane, Ashton-under-Lyne.	

3° ÉCOSSE.

Ajouter à son ordre alphabétique le bureau de :

Stockinish..... Portree

4° IRLANDE.

Ajouter à leur ordre alphabétique les bureaux de .

Crusheen..... Co-Clare | Kilcony..... Tuam.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU. —
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

Modifications à apporter à la nomenclature des bureaux de poste des États-Unis.

Les agents sont invités à apporter les modifications suivantes à la nomenclature des bureaux de poste des États-Unis qui participent au service des mandats internationaux.

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.	ÉTATS.
<i>1^o Nouveaux bureaux à ajouter,</i>		
Flagstaff.....	Coconino.....	Arizona.
Coronado.....	San Diego.....	California.
Goldfield.....	El Paso.....	Colorado.
Louisville.....	Boulder.....	<i>Idem.</i>
Sharon.....	Litchfield.....	Conneticut.
Chicago station U.....	Cook.....	Illinois.
Sheffield.....	<i>Idem.</i>
Albany.....	Delaware.....	Indiana.
Harlan.....	Shelby.....	Iowa.
Humestou.....	Wayne.....	<i>Idem.</i>
Lebanon.....	Smith.....	Kansas.
North Easton.....	Bristol.....	Massachusetts.
Grand rapids station A.....	Kent.....	Michigan.
Suttons Bay.....	Leelanau.....	<i>Idem.</i>
Blooming prairie.....	Steele.....	Minnesota.
Cottage grove.....	Washington.....	<i>Idem.</i>
Hibbing.....	Saint-Louis.....	<i>Idem.</i>
Mapleton.....	Blue Earth.....	<i>Idem.</i>
Minneapolis station A.....	Hennepin.....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> B.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> C.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> D.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>
Ortonville.....	Bigstone.....	<i>Idem.</i>
Pine City.....	Pine.....	<i>Idem.</i>
Moorhead.....	Sunflower.....	Mississippi.
Cassville.....	Barry.....	Missouri.
Belt.....	Cascade.....	Montana.
Blair.....	Washington.....	Nebraska.
Newark station A.....	Essex.....	New Jersey.
<i>idem.</i> B.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> C.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> D.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> E.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>
West Orange.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>
Fillmore.....	Allegany.....	New York.
Lawrence station.....	Quecus.....	<i>Idem.</i>

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.	ÉTATS.
New-York Madison square station.	New York	New-York.
New-York station I.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> N	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>
New-York sub station 58	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>
Rose Hill	Onondaga	<i>Idem.</i>
Belle Vernon	Fayette	Pennsylvania.
Bennett	Allegheny	<i>Idem.</i>
Carnegie	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>
Dunbar	Fayette	<i>Idem.</i>
Maud	Bucks	<i>Idem.</i>
Aiken	Aiken	South Carolina.
Hot springs	Fall river	South Dakota.
Jellico	Campbell	Tennessee.
Georgetown	Williamson	Texas.
San Marcos	Hays	<i>Idem.</i>
Mercur	Tooele	Utah.
Roslyn	Kittitas	Washington.

2° *Changements de dénominations.*

Au lieu de :

Boston station E. Suffolk Massachusetts.

Inscrire :

Cambridge station Suffolk Massachusetts.

3° *Bureaux à biffer.*

Newark sub station n° 2	Essex	New Jersey.
<i>Idem.</i> n° 8	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> n° 9	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> n° 10	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> n° 11	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> n° 12	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU.
— CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

Modifications à apporter à la nomenclature des bureaux de poste roumains.

Les agents sont invités à ajouter, à son ordre alphabétique, à la liste des bureaux de poste roumains qui figure à la page 132 du tarif international, le bureau de Brezoi.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU. — CORRESPONDANCE
POSTALE ÉTRANGÈRE.

Suppression des bureaux italiens à Tunis, à la Goulette et à Sousse.

Les bureaux de poste italiens qui fonctionnaient à Tunis, à la Goulette et à Sousse viennent d'être fermés.

Par suite de cette mesure il y a lieu de modifier comme suit, l'article XXXVIII, § 9, du Règlement de détail de l'Union postale qui est reproduit (voir page 300) au *Bulletin mensuel* supplémentaire de mai 1892 :

« 9° La République de Saint-Marin et le bureau italien de Tripoli de Barbarie comme relevant de l'Administration des Postes d'Italie. »

Les agents sont invités à prendre note de cette communication et à effectuer la rectification indiquée ci-dessus.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU. — CORRESPONDANCE
POSTALE ÉTRANGÈRE.

Modification au Tarif international des postes. — Substitution du bureau de Stephansort au bureau de Friedrich Wilhelmshafen, pour l'échange des mandats avec la Nouvelle-Guinée.

D'après une communication de l'Office allemand, l'Agence postale de Stephansort remplace celle de Friedrich-Wilhelmshafen pour le service des mandats dans la Nouvelle-Guinée.

Il y a lieu d'apporter la modification suivante à la page 117, colonne 10, du Tarif international des postes :

En regard de la Nouvelle-Guinée substituer *Stephansort* à *Friedrich-Wilhelmshafen*.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU. — CORRESPONDANCE
POSTALE ÉTRANGÈRE.

BÂTIMENTS EN PARTANCE

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer, mais il ne saurait affirmer cependant que les *bâtiments* ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — *V.* signifie bâtiment à voiles. — *C.* signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1^{er}. — Bâtiments partant des ports de France pour les Colonies françaises (1).						
1	La Pointe-à-Pitre..	5 mai	<i>Idem</i>	Siam.	Voilier. . . .	H. Auger.
2	Saint-Pierre (Mar- tinique).	8	Le Havre..	Saint-Pierre. . . .	<i>Idem</i>	D. Auger.
3	<i>Idem</i>	15	<i>Idem</i>	Marguerite-Am- baud.	<i>Idem</i>	Ambaud.
4	<i>Idem</i>	25	<i>Idem</i>	Georgina-Auger.	<i>Idem</i>	D. Auger.
5	Cayenne	5	<i>Idem</i>	Auguste	<i>Idem</i>	F. Avril.
§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).						
1	Antofogasta.	24 mai. . . .	Le Havre..	Bellevue.	Steamer. . . .	Lamport et Holt.
2	Arica	24	<i>Idem</i>	Bellevue.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
3	Bahia	24	<i>Idem</i>	X.	<i>Idem</i>	Chargeurs réunis.
4	<i>Idem</i>	28	<i>Idem</i>	X.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
5	Buenos-Ayres	10	<i>Idem</i>	Campinas.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
6	<i>Idem</i>	20	<i>Idem</i>	X.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
7	<i>Idem</i>	30	<i>Idem</i>	X.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
8	Cap-Haïtien	15	<i>Idem</i>	X.	<i>Idem</i>	Ch. Tricot.
9	<i>Idem</i>	30	<i>Idem</i>	X.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
10	Caracas.	1 ^{er}	<i>Idem</i>	Hungaria.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
11	<i>Idem</i>	16	<i>Idem</i>	X.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
12	<i>Idem</i>	30	<i>Idem</i>	X.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
13	Carthagène.	1 ^{er}	<i>Idem</i>	Hungaria.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
14	<i>Idem</i>	16	<i>Idem</i>	X.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
15	<i>Idem</i>	30	<i>Idem</i>	X.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
16	Cayes (Les)	4	<i>Idem</i>	Flandria	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
17	Céara	19	<i>Idem</i>	Anselm.	<i>Idem</i>	J.-M. Currie.
18	Colon	4	<i>Idem</i>	Flandria	<i>Idem</i>	Ch. Tricot.
19	Coronel	24	<i>Idem</i>	Bellevue	<i>Idem</i>	Lamport et Holt.
20	Coquimbo.	24	<i>Idem</i>	Bellevue	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
21	Curacao.	1 ^{er}	<i>Idem</i>	Hungaria	<i>Idem</i>	Ch. Tricot.
22	<i>Idem</i>	16	<i>Idem</i>	X.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
23	<i>Idem</i>	31	<i>Idem</i>	X.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
24	Gonaïves.	26	<i>Idem</i>	X.	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
25	Itacoatiara.	24	<i>Idem</i>	Bellevue	<i>Idem</i>	Lamport et Holt.
26	Jacmel.	4	<i>Idem</i>	Flandria	<i>Idem</i>	Ch. Tricot.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par le Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
27	Jérémie.....	26 mai....	Le Havre..	X.....	Steamer...	Ch. Tricot.
28	La Guayra.....	1 ^{er}	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
29	Idem.....	16.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
30	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
31	Iquique.....	24.....	Idem.....	Bellevue.....	Idem.....	Lamport et Holt.
32	Lima.....	24.....	Idem.....	Bellevue.....	Idem.....	Idem.
33	Maccio.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
34	Manaos.....	14.....	Idem.....	Lanfranc.....	Idem.....	J.-M. Currie.
35	Maragnan.....	19.....	Idem.....	Anselm.....	Idem.....	Idem.
36	Mayaguez.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
37	Mollendo.....	24.....	Idem.....	Bellevue.....	Idem.....	Lamport et Holt.
38	Montevideo.....	10.....	Idem.....	Campinas.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
39	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
40	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
41	Para.....	14.....	Idem.....	Lanfranc.....	Idem.....	J.-M.-Currie.
42	Idem.....	19.....	Idem.....	Anselm.....	Idem.....	Idem.
43	Paranagua.....	8.....	Idem.....	X.....	Idem.....	A.-C. de Freitas.
44	Pernambuco.....	14.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
45	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
46	Ponce (Porto-Rico).....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
47	Port-au-Prince.....	15.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
48	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
49	Port-Limon.....	4.....	Idem.....	Flandria.....	Idem.....	Idem.
50	Progreso.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
51	Puerto-Cabello.....	1 ^{er}	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
52	Idem.....	16.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
53	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
54	Puerto-Plata.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
55	Rio-de-Janeiro.....	7.....	Idem.....	Carolina.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
56	Idem.....	14.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
57	Idem.....	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
58	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
59	Rio-Grande-do-Sul.....	8.....	Idem.....	X.....	Idem.....	A. C. de Freitas.
60	Salaverry.....	24.....	Idem.....	Bellevue.....	Idem.....	Lamport et Holt.
61	Sanchez.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
62	Savanilla.....	1 ^{er}	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
63	Idem.....	16.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
64	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
65	Santo-Domingo.....	16.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
66	Santos.....	7.....	Idem.....	Carolina.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
67	Idem.....	14.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
68	Idem.....	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
69	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
70	San-Pedro-de-Macoris.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
71	San-Juan-de-Porto-Rico.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
72	Saint-Thomas.....	1 ^{er}	Idem.....	Hungaria.....	Idem.....	Idem.
73	Idem.....	4.....	Idem.....	Flandria.....	Idem.....	Idem.
74	Idem.....	16.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
75	Idem.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
76	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
77	Sao-Paulo.....	7.....	Idem.....	Carolina.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
78	Idem.....	14.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
79	Idem.....	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
80	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
81	Talcahuano.....	24.....	Idem.....	Bellevue.....	Idem.....	Lamport et Holt.
82	Ténériffe.....	10.....	Idem.....	Campinas.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
83	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
84	Tampico.....	15.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
85	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
86	Valparaiso.....	24.....	Idem.....	Bellevue.....	Idem.....	Lamport et Holt.
87	Vera-Cruz.....	15.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
88	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.

SERVICES POSTAUX ENTRE LA FRANCE, L'ALGÉRIE,

Tableau des services réguliers de navigation

PORTS DE DESTINATION.	JOURS ET HEURES DES DÉPARTS.	PORT D'EMBARQUEMENT des DÉPÊCHES EN FRANCE.
I. — ALLER. — DÉPARTS		
Pour Alger.....	Lundi, midi 30.....	Marseille.....
	Mardi, 10 ^h s.....	Port-Vendres.....
	Mercredi, midi 30.....	Marseille.....
	Mercredi, 6 ^h s.....	Marseille.....
	Judi, 5 ^h s.....	Marseille.....
	Vendredi, 5 ^h s.....	Marseille.....
	Samedi, midi 30.....	Marseille.....
	Samedi, 6 ^h soir.....	Marseille.....
Pour Oran.....	Mercredi, 10 ^h m.....	Cette.....
	Mercredi, 4 ^h s.....	Marseille.....
	Vendredi, 6 ^h s.....	Marseille.....
	Vendredi, 7 ^h s.....	Port-Vendres.....
	Samedi, 4 ^h s.....	Marseille.....
Pour Bône.....	Lundi, 6 ^h s.....	Marseille.....
Pour Philippeville et Bône.....	Mardi, 5 ^h s.....	Marseille.....
Pour Philippeville et Bône.....	Mercredi, 4 ^h s.....	Marseille.....
Pour Philippeville et Bône.....	Mercredi, 6 ^h s.....	Marseille.....
Pour Philippeville et Bône.....	Samedi, midi.....	Marseille.....
Pour Bône et Philippeville.....	Samedi, 4 ^h s.....	Marseille.....
Pour Philippeville et Bougie.....	Samedi, 6 ^h s.....	Marseille.....
Pour Tunis, Madhia, Monastir et Sousse	Lundi, 4 h. s.....	Marseille.....
Pour Tunis, la côte tunisienne et Tri- poli de Barbarie.....	Judi, 5 ^h s.....	Marseille.....
Pour Tunis et Malte.....	Vendredi, 4 ^h s.....	Marseille.....
Pour Tanger par Oran, Nemours, Me- lilla et Gibraltar.....	De Marseille, jeudi, 4 ^h s. de deux en deux semaines, à partir du 14 mai 1896.....	Marseille.....
Pour Tanger par Gibraltar et Ceuta...	D'Oran, dimanche, 8 ^h s..... 7 et 22 de chaque mois.....	Marseille.....

3° BUREAU. — SERVICES MARITIMES.

LA TUNISIE, LA TRIPOLITAINE, MALTE ET LE MAROC.

existant à la date du 1^{er} mai 1897.

JOURS ET HEURES PRÉSUMÉS des arrivées à destination.	ENTREPRISES DE NAVIGATION qui assurent le service.	OBSERVATIONS.
DE FRANCE.		
Mardi, 3 ^h 30 s.....	Compagnie générale transatlantique.	Le paquebot part de Marseille et touche à Cette.
Jeudi, 7 ^h m.....	Compagnie de navigation mixte.....	
Jeudi, 3 ^h 30 s.....	Compagnie générale transatlantique	
Vendredi, 8 ^h m.....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Samedi, 2 ^h m.....	Société Caillol et Saintpierre.	
Dimanche, 3 ^h m.....	Compagnie de navigation mixte.	
Dimanche, 3 ^h 30 s.....	Compagnie générale transatlantique.	
Lundi, 8 ^h m.....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Vendredi, 5 ^h m.....	Société Caillol et Saintpierre.....	Le paquebot part de Marseille.
Vendredi, 8 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	Le paquebot part de Marseille et touche à Cette. Service prolongé sur Arzew et Mostaganem.
Dimanche, 6 ^h s.....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Dimanche, 3 ^h s.....	Compagnie de navigation mixte.....	
Lundi, 8 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Mercredi, 8 ^h m.....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Philippeville, jeudi, 7 ^h m....	Compagnie de navigation mixte.	
Bône, vendredi, 3 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Philippeville, jeudi, 10 ^h s....	Compagnie générale transatlantique.	
Bône, samedi, 5 ^h m.....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Philippeville, vendredi, 6 ^h m.	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Bône, vendredi, 8 ^h s.....	Société Caillol et Saintpierre.	
Philippeville, lundi, 2 ^h m....	Société Caillol et Saintpierre.	
Bône, mardi, 3 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Bône, lundi, minuit 30.....	Compagnie générale transatlantique.	
Philippeville, mardi, 5 ^h m....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Philippeville, lundi, 6 ^h m....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Bougie, mardi, 6 ^h m.....		
Tunis, mercredi, 5 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	Entre Tunis et Tripoli le paquebot touche à Sousse, Monastir, Mahdia, Sfax, Gabès et Djerba.
Mahdia, jeudi, 4 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Monastir, jeudi, 3 ^h s.....	Compagnie de navigation mixte.....	
Sousse, vendredi, 1 ^h m.....	Compagnie de navigation mixte.....	
Tunis, samedi, 9 ^h m.....	Compagnie de navigation mixte.....	
Tripoli, jeudi, 6 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Tunis, dimanche, 5 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Malte, lundi, 8 ^h 30 m.....		
Mercredi, 4 ^h m.....	Compagnie de navigation mixte.	
12 et 27 de chaque mois.....	Compagnie Paquet.	

PORTS DE PROVENANCE.	JOURS ET HEURES DES DÉPARTS.	PORT DE DÉBARQUEMENT des DÉPÊCHES EN FRANCE.
II. — RETOUR. — DÉPARTS D'ALGÉRIE, DE TUNIS.		
D'Alger.....	Dimanche, 5 ^h s..... Lundi, 5 ^h s..... Mardi, midi..... Mardi, 5 ^h s..... Jeudi, midi..... Vendredi, 5 ^h s..... Samedi, midi..... Samedi, 5 ^h s.....	Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Port-Vendres..... Marseille..... Marseille.....
D'Oran.....	Mardi, 9 ^h m..... Mercredi, 4 ^h s..... Vendredi, midi..... Samedi, 8 ^h m..... Samedi, 4 ^h s.....	Marseille..... Marseille..... Port-Vendres..... Marseille..... Marseille.....
De Bône et Philippeville..... De Bougie et Philippeville..... De Bône..... De Philippeville et Bône..... De Bône et Philippeville..... De Bône et Philippeville..... De Bône.....	De Bône, lundi, minuit..... De Philippeville, mardi, 9 ^h s..... De Bougie, mardi, 6 ^h s..... De Philippeville, mercredi, midi..... Jeudi, 5 ^h s..... De Philippeville, vendredi, minuit..... De Bône, samedi, 9 ^h s..... De Bône, vendredi, 10 ^h s..... De Philippeville, dimanche, midi..... De Bône, samedi, 10 ^h s..... De Philippeville, dimanche, midi..... Mardi, 6 ^h s.....	Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Cette.....
De Tripoli de Barbarie, la côte tuni- sienne et Tunis..... De Malte et Tunis..... De Monastir, Sousse et Tunis.....	De Tripoli, jeudi, 4 ^h s..... De Tunis, mardi, 4 ^h 30 s..... De Malte, lundi, 8 ^h s..... De Tunis, mercredi, 4 ^h 30 s..... De Monastir, jeudi, minuit..... De Sousse, vendredi, 6 ^h s..... De Tunis, samedi, 4 ^h 30 s.....	Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille.....
De Tanger par Melilla, Nemours et Oran..... De Tanger par Ceuta et Gibraltar.....	De Tanger, mercredi, midi, de deux en deux semaines, à partir du 20 mai 1896..... D'Oran, dimanche, 11 ^h m..... 15 et 30 de chaque mois.....	Marseille..... Marseille.....
<p>NOTA. — Indépendamment des services indiqués ci-dessus, l'Administration utilise, s'il y a lieu, pour le</p>		

JOURS ET HEURES <small>PRÉSUMÉS</small> des arrivées à destination.	ENTREPRISES DE NAVIGATION qui assurent le service.	OBSERVATIONS.
DE TRIPOLI DE BARBARIE, DE MALTE ET DE TANGER.		
Mardi, 2 ^h m..... Mercredi, 3 ^h m..... Mercredi, 3 ^h s..... Jeudi, 7 ^h m..... Vendredi, 3 ^h s..... Dimanche, 2 ^h m..... Dimanche, 3 ^h s..... Lundi, 7 ^h m.....	Société Caillol et Saintpierre. Compagnie de navigation mixte. Compagnie générale transatlantique. Société générale de transports maritimes à vapeur. Compagnie générale transatlantique. Compagnie de navigation mixte..... Compagnie générale transatlantique. Société générale de transports maritimes à vapeur.	Le paquebot continue jusqu'à Marseille par Cette.
Jeudi, 9 ^h m..... Vendredi, 8 ^h m..... Samedi, minuit..... Lundi, 3 ^h m..... Lundi, 8 ^h m.....	Société générale de transports maritimes à vapeur. Compagnie générale transatlantique. Compagnie de navigation mixte..... Société Caillol et Saintpierre. Compagnie générale transatlantique.	Le paquebot part de Mostaganem. De Port-Vendres, il continue jusqu'à Marseille par Cette.
Jeudi, 3 ^h m..... Vendredi, 4 ^h m..... Samedi, 7 ^h m..... Lundi, 5 ^h 30 m..... Mardi, 1 ^h m..... Mardi, 4 ^h m..... Jeudi, 8 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique. Société générale de transports maritimes à vapeur. Société générale de transports maritimes à vapeur. Compagnie générale transatlantique. Compagnie de navigation mixte. Société générale de transports maritimes à vapeur. Société Caillol et Saintpierre.....	Le paquebot continue jusqu'à Marseille.
Jeudi, 7 ^h 30 m..... Vendredi, 5 ^h 30 m..... Lundi, 5 ^h 30 m.....	Compagnie de navigation mixte..... Compagnie générale transatlantique. Compagnie générale transatlantique.	Entre Tripoli et Tunis le paquebot touche à Djerba, Gabès, Sfax, Mahdia, Monastir et Sousse.
Mardi, 7 ^h s..... 3 et 19 de chaque mois.....	Compagnie de navigation mixte. Compagnie Paquet.	

transport des dépêches, les départs supplémentaires organisés par les compagnies.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DE LA VÉRIFICATION DES PRODUITS.

FRANCE.

*Comparaison des recouvrements du mois de janvier 1897
avec ceux du mois correspondant de l'année 1896.*

N ^o des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS DE JANVIER		DIFFÉRENCES POUR 1897.	
		1897.	1896.	Augmentat ^{ons}	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
	1^o POSTES.				
1	Produit net de la taxe des correspondances postales, y compris le solde des comptes avec les offices étrangers.	12,186,617 58	11,747,551 83	439,065 75	"
2	Droit perçu sur... { Mandats français.	712,511 60	714,411 18	"	1,899 58
3		{ Mandats internat ^{ns}	45,265 60	45,863 05	"
4	Droit perçu sur les bons de poste... Recettes diverses et accidentelles (Postes), y compris les taxes perçues par l'État pour le transport des colis postaux.....	18,393 75 13,472 80	23,856 25 18,250 76	"	5,462 50 4,777 96
	TOTAUX.....	12,976,261 33	12,549,933 07	439,065 75	12,737 49
	2^o TÉLÉGRAPHES.	EN PLUS en 1897.....		126,328^r 26^c	
	Produit net de la taxes des correspondances télégraphiques, y compris les soldes des comptes avec les offices étrangers.....	2,639,190 11	2,543,453 35	95,736 76	"
6	Remboursements par divers établissements du traitement d'agents du service postal, télégraphique et téléphonique et de frais de surveillance.....	5,482 75	7,475 00	"	1,992 25
7	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien des lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé....	"	201 52	"	201 52
8	Recettes diverses et accidentelles....	8,613 25	8,579 00	34 25	"
	TOTAUX.....	2,653,286 11	2,559,708 87	95,771 01	2,193 77
	3^o TÉLÉPHONES.	EN PLUS en 1897.....		93,577^r 24^c	
9	Produit des conversations téléphoniques, y compris les soldes des comptes avec les offices étrangers...	153,771 81	165,194 87	"	11,423 06
10	Produit des abonnements urbains et interurbains.....	858,642 50	3,223,247 81	"	2,364,605 31
11	Produit d'abonnements pour transmission de télégrammes téléphonés....	9,600 00	2,200 00	7,400 00	"
12	Recettes diverses et accidentelles....	2,205 36	1,957 93	247 43	"
	TOTAUX.....	1,024,219 67	3,392,600 61	7,647 43	2,376,028 37
	EN MOINS en 1897.....			2,368,380^r 94^c	
RÉCAPITULATION.					
		MOIS COURANT.	MOIS CORRESPONDANT de l'année précédente.		
1 à 4	Produits postaux.....	12,976,261 33	12,549,933 07	439,065 75	12,737 49
5 à 8	Produits télégraphiques.....	2,653,286 11	2,559,708 87	95,771 01	2,193 77
9 à 12	Produits téléphoniques.....	1,024,219 67	3,392,600 61	7,647 43	2,376,028 37
	TOTAUX du mois de janvier..	16,653,767 11	18,502,242 55	542,484 19	2,390,959 63
	Mois antérieurs.....	"	"	"	"
	TOTAUX GÉNÉRAUX.....	"	"	"	"
	EN MOINS en 1897.....			1,848,475^r 44^c	

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DE LA VÉRIFICATION DES PRODUITS.

ALGÉRIE.

*Comparaison des recouvrements du mois de janvier 1897
avec ceux du mois correspondant de l'année 1896.*

N ^{os} des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS DE JANVIER		DIFFÉRENCES. POUR 1897	
		1897.	1896.	Augmentat ^{ons}	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1^o POSTES.					
1	Produit net de la taxe des correspon- dances postales, y compris les soldes des comptes avec les offices étrangers	197,641 62	191,806 04	5,835 58	"
2	Droits perçus sur. } Mandats français.	20,202 84	29,901 17	"	698 33
	} Mandats internat ^s	1,641 76	1,928 99	"	287 23
3	Droit perçu sur les bons de poste....	198 75	243 75	"	45 00
4	Recettes diverses et accidentelles (Postes), y compris les taxes per- çues par l'État pour transport des colis postaux.....	136 00	18 30	117 70	"
	TOTAUX.....	228,820 97	223,898 25	5,953 28	1,030 56
2^o TÉLÉGRAPHES.					
		EN PLUS en 1897.....		4,922^f 72^o	
5	Produit net de la taxe des correspon- dances télégraphiques, y compris les soldes des comptes avec les offices étrangers.....	100,356 75	103,534 70	"	3,177 95
6	Remboursement par divers établis- sements du traitement d'agents du service postal, télégraphique et télé- phonique et de frais de surveil- lance.....	"	"	"	"
7	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien des lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé....	"	"	"	"
8	Recettes diverses et accidentelles....	1,001 00	"	1,001 00	"
	TOTAUX.....	101,357 75	103,534 70	1,001 00	3,177 95
3^o TÉLÉPHONES.					
		EN PLUS en 1897.....		2,176^f 95^o	
9	Produit des conversations télépho- niques, y compris les soldes des comptes avec les offices étrangers..	1,518 06	1,242 54	275 52	"
10	Produit des abonnements urbains et interurbains.....	9,748 14	24,758 75	"	15,010 61
11	Produit d'abonnements pour transmis- sion de télégrammes téléphonés...	"	"	"	"
12	Recettes diverses et accidentelles....	73 59	59 28	14 31	"
	TOTAUX....	11,339 70	26,060 57	289 83	15,010 61
	EN MOINS en 1897.....			14,720^f 78^o	
RÉCAPITULATION.					
		MOIS COURANT.	MOIS CORRESPONDANT de l'année précédente.		
1 à 4	Produits postaux.....	228,820 97	223,898 25	5,953 28	1,030 56
5 à 8	Produits télégraphiques.....	101,357 75	103,534 70	1,001 00	3,177 95
9 à 12	Produits téléphoniques.....	11,339 79	26,060 57	289 83	15,010 61
	TOTAUX du mois de janvier..	341,518 51	353,493 52	7,244 11	19,219 12
	Mois antérieurs.....	"	"	"	"
	TOTAUX GÉNÉRAUX.....	"	"	"	"
	EN MOINS en 1897.....			11,975^f 01^o	

Annotations au Carnet n° 1516.

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser. par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à perce- voir.	
1	2	3	4	5	6
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
NOUVEAUX JOURNAUX.					
<i>Agriculture nationale (L')</i> , 3, rue Soufflot, à Paris.					
France.....	6 mois... 1 an....	3 50 6 00	3 36 3 84	0 14 0 16	
<i>Avenir du Dimanche (L')</i> , à Clermont- Ferrand (Puy-de-Dôme).					
Puy-de-Dôme et départements limitrophes.....	1 an....	3 50	3 36	0 14	
Autres départements.....	1 an....	4 50	4 35	0 15	
<i>Avenir du Puy-de-Dôme (L')</i> , à Cler- mont-Ferrand (Puy-de-Dôme).					
Puy-de-Dôme et départements limitrophes.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	6 00 11 00 20 00	5 84 10 79 19 70	0 16 0 21 0 30	
Autres départements.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	7 00 13 00 24 00	6 83 12 77 23 66	0 17 0 23 0 34	
<i>Bulletin trimestriel des anciens élèves de Saint-Sulpice</i> , à Limoges (Haute- Vienne).					
France.....	1 an....	3 00	2 87	0 13	Les abonnements par- tent du 15 avril de chaque année.
<i>Change de la Bastille (Le)</i> , 110, rue du Faubourg-Saint-Antoine (place de la Bastille), à Paris.					
France.....	1 an....	1 50	1 38	0 12	
<i>Clairon Plébiscitaire (Le)</i> , à Condom (Gers).					
Gers et départements limi- trophes.....	1 an....	3 50	3 36	0 14	Les abonnements par- tent des 1 ^{er} et 16 de chaque mois.
Autres départements.....	1 an....	4 00	3 84	0 14	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à perce- voir.	
1	2	3	4	5	6
<i>Courrier financier (Le)</i> , 8, boulevard Montmartre, à Paris. France	1 an.....	fr. c. 4 00	fr. c. 3 86	fr. c. 0 14	Journal paraissant les 5, 15 et 25 de chaque mois. (Ne pas confondre avec <i>Le Courrier financier de Paris.</i>)
<i>Éclairer de Seine-et-Marne (L')</i> , à Goulommiers (Seine-et-Marne). Seine-et-Marne.....	6 mois..	3 50	3 36	0 14	Journal paraissant le mercredi et le samedi.
Autres départements.....	1 an....	6 00	5 84	0 16	
	1 an....	7 00	6 83	0 17	
<i>Économiste financier (L')</i> , 63, rue du Faubourg-Saint-Denis, à Paris. France.....	1 an....	2 00	1 88	0 12	
<i>Franc-Parler (Le)</i> , à Orthez (Basses- Pyrénées). Basses-Pyrénées et départe- ments limitrophes	6 mois..	3 00	2 87	0 13	
Autres départements.....	1 an....	5 00	4 85	0 15	
Pour MM. les instituteurs des Basses-Pyrénées.....	6 mois..	3 50	3 30	0 14	
	1 an....	6 00	5 84	0 16	
	1 an....	4 00	3 86	0 14	
<i>Gascon (Le)</i> , à Auch (Gers). France.....	1 an....	1 50	1 38	0 12	
<i>Gazette des Eaux (La)</i> , 1, rue Baus- set, à Paris. France.....	1 an....	10 00	9 80	0 20	Journal hebdomadaire.
<i>Locomotion automobile (La)</i> , 4, rue Chauveau-Lagarde, à Paris. France	1 an....	15 00	14 75	0 25	
<i>Mayenne-Journal</i> , à Mayenne. Mayenne, Ille-et-Vilaine, Maine-et-Loire, Manche, Orne et Sarthe.....	6 mois... 1 an....	3 50 6 00	5 36 5 84	0 14 0 16	Journal hebdomadaire.
Autres départements.....	6 mois... 1 an....	4 00 7 00	3 86 6 83	0 14 0 17	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	SOMME à verser par l'abonné 3	MONTANT		OBSERVATIONS. 6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à perce- voir. 5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Mégissier (Le)</i> , à Grenoble (Isère). France.....	1 an....	1 50	1 38	0 12	Recueil mensuel.
<i>Moniteur du dessin (Le)</i> , 6, rue de Savoie, à Paris. Paris.....	1 an....	3 00	2 87	0 13	
Départements.....	1 an....	3 75	3 61	0 14	
<i>Muse (La)</i> , 17, rue des Martyrs, à Paris. France.....	1 numéro. 1 an....	0 60 8 00	0 49 7 82	0 11 0 18	Revue mensuelle, litté- raire et artistique.
<i>Nouvelliste de la Nièvre (Le)</i> , à Nevers (Nièvre). Nièvre et départements li- mitrophes.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	6 00 11 00 20 00	5 84 10 79 19 70	0 16 0 21 0 30	
Autres départements.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	7 00 13 00 25 00	6 83 12 77 24 65	0 17 0 23 0 35	
<i>Paris West-End (xvi^e arrondissement)</i> , 5, rue Franklin, à Paris. France ..	1 an.... 2 ans....	3 00 5 00	2 87 4 85	0 13 0 15	
<i>Petit Lavallois</i> , à Laval. Mayenne.....	6 mois... 1 an....	9 00 15 00	8 81 14 75	0 19 0 25	
<i>Petit Saônois (Le)</i> , à Vesoul (Haute- Saône). Haute-Saône et départements limitrophes.....	6 mois... 1 an.... 6 mois... 1 an....	2 50 4 00 3 50 5 00	2 37 3 86 3 36 4 85	0 13 0 14 0 14 0 15	Journal paraissant le samedi.
<i>Petites affiches de la Gironde</i> , 10, rue Saint-Christoly, à Bordeaux. France ..	3 mois... 6 mois... 1 an....	3 00 5 00 10 00	2 87 4 85 9 80	0 13 0 15 0 20	
<i>Propagateur médical (Le)</i> , 85, rue de Longchamp, à Paris. France, Algérie et Tunisie..	1 an....	10 00	9 80	0 20	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	SOMME à verser par l'abonné 3	MONTANT		OBSERVATIONS. 6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à perce- voir. 5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Réformiste (Le)</i> , 18, rue du Mail, à Paris.					
Seine et Seine-et-Oise.....	1 an....	4 00	3 86	0 14	
Autres départements.....	1 an....	5 00	4 85	0 15	
<i>Semaine religieuse de Limoges (La)</i> , à Limoges (Haute-Vienne).					
Haute-Vienne et Creuse.....	1 an....	6 00	5 84	0 16	
Autres départements.....	1 an....	6 50	6 33	0 17	
<i>Socialiste (Le)</i> , 10, rue Notre-Dame-de-Lorette, à Paris.					
France.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	1 50. 3 00 6 00	1 38 2 87 5 84	0 12 0 13 0 16	
<i>Télégramme algérien (Le)</i> , à Alger.					
Algérie.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	4 50 9 00 18 00	4 35 8 81 17 72	0 15 0 19 0 28	
France et Tunisie.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	6 00 12 00 24 00	5 84 11 78 23 66	0 16 0 22 0 34	
<i>Vie pratique (La)</i> , 52, rue du Bac, à Paris.					Revue bimensuelle.
France.....	1 an....	5 00	4 85	0 15	
CHANGEMENT DE TARIF.					
<i>Annales des maladies des organes génito-urinaires</i> , 22, place Saint-Georges, à Paris.					
France.....	1 an....	25 00	24 65	0 35	
<i>Argent (L')</i> , 17, rue Saint-Marc, à Paris.					Journal hebdomadaire.
France.....	1 an....	1 00	6 89	0 11	
<i>Avenir de la Gendarmerie (L')</i> , à Limoges (Haute-Vienne).					
France.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	1 75 3 50 5 00	1 63 3 36 4 85	0 12 0 14 0 15	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES ET RECUEILS. 1	DURÉE de D'ABONNE- MENT. 2	SOMME à verser par l'abonné 3	MONTANT		OBSERVATIONS. 6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à perce- voir. 5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Bulletin décadaire des tirages et coupons,</i> à Vesoul (Haute-Saône). France.....	1 an....	8 00	7 82	0 18	
<i>Carnet de la Sabretache (Le),</i> 5, rue des Beaux-Arts. à Paris. France.....	1 an....	20 00	19 70	0 30	
<i>Croix de Limoges (La),</i> 3, rue des Augustins, à Limoges (Haute-Vienne) Haute-Vienne et départements li- mitrophes. Autres départements.....	1 an.... 1 an....	2 50 3 00	2 37 2 87	0 13 0 13	
<i>Croix de Limoges et son supplément</i> politique et agricole. Haute-Vienne et départements li- mitrophes. Autres départements.....	1 an.... 1 an....	3 50 4 00	3 36 3 86	0 14 0 14	
<i>Croix de Limoges et la vie des Saints.</i> Haute-Vienne et départements li- mitrophes. Autres départements.....	1 an.... 1 an....	3 25 3 75	3 11 3 61	0 14 0 14	
<i>Croix de Limoges, son supplément po-</i> litique et agricole et la vie des Saints. Haute-Vienne et départements li- mitrophes. Autres départements.....	1 an.... 1 an....	4 25 4 75	4 10 4 60	0 15 0 15	
<i>Home (Le),</i> 7, rue Hégésipe-Moreau, à Paris. France et Algérie.....	6 mois... 1 an....	3 00 5 00	2 87 4 85	0 13 0 15	Les abonnements par- tent du 1 ^{er} de chaque mois.
<i>Réveil de la Haute-Saône (Le),</i> à Vesoul (Haute-Saône). France.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	2 25 4 00 8 00	2 12 3 86 7 82	0 13 0 14 0 18	
COMPLÈMENT DE TARIF.					
<i>Réformiste (Le),</i> 18, rue du Mail, à Paris. Seine-et-Oise..... Autres départements.....	6 mois... 1 an.... 6 mois... 1 an....	2 00 4 00 2 50 5 00	1 88 3 86 2 37 4 85	0 12 0 14 0 13 0 15	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNEMENT. 2	SOMME à verser par l'abonné 3	MONTANT		OBSERVATIONS. 6
			du MANDAT à transmettre au journal. 4	du DROIT à percevoir. 5	
			fr. c.	fr. c.	
EXTENSION DE TARIF.					
<i>Réveil (Le)</i> , journal des arrondissements de Cherbourg et de Valognes, à Cherbourg (Manche).					
France	3 mois...	1 25	1 13	0 12	
	6 mois...	2 50	2 37	0 13	
	1 an.	5 00	4 85	0 15	
RAPPEL DE CHANGEMENTS DE TARIF ET D'ADRESSE.					
<i>Saison (La)</i> , 30, rue de Lille, à Paris.					
1 ^{re} édition. (24 numéros et 12 planches de patrons par an.)	Paris.....	3 mois...	2 25	2 12	0 13
		6 mois...	4 00	3 86	0 14
		1 an.	7 00	6 83	0 17
2 ^e édition, (mêmes éléments que la 1 ^{re} et 2 gravures colorées par mois.)	Départements.....	3 mois...	2 50	2 37	0 13
		6 mois...	4 50	4 35	0 15
		1 an.	8 00	7 82	0 18
3 ^e édition, (mêmes éléments que la 1 ^{re} et 3 gravures colorées par mois.)	Paris.....	3 mois...	3 75	3 61	0 14
		6 mois...	7 00	6 83	0 17
		1 an.	13 00	12 77	0 23
Départements.....		3 mois...	4 00	3 86	0 14
		6 mois...	7 50	7 32	0 18
		1 an.	14 00	13 76	0 24
Départements.....		3 mois...	4 50	4 35	0 15
		6 mois...	8 50	8 31	0 19
		1 an.	16 00	15 74	0 26
Départements.....		3 mois...	4 75	4 60	0 15
		6 mois...	9 00	8 81	0 19
		1 an.	17 00	16 73	0 27
CHANGEMENTS D'ADRESSE ET DE TARIF.					
<i>Écho des travailleurs municipaux (L')</i> , 48, rue Chapon, à Paris.					
Paris.....	6 mois...	1 50	1 38	0 12	Journal bi-mensuel.
	1 an.	3 00	2 87	0 13	
<i>Journal (Le)</i> , 100, rue de Richelieu, à Paris.					
Seine et Seine-et-Oise.....	1 mois ..	2 00	1 88	0 12	
	3 mois...	5 50	5 34	0 16	
	6 mois...	10 50	10 20	0 21	
	1 an.	20 00	19 70	0 30	
Autres départements et Algérie...	1 mois...	2 50	2 37	0 13	
	3 mois...	6 00	5 84	0 16	
	6 mois...	12 00	11 78	0 22	
	1 an.	24 00	23 66	0 34	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à perce- voir.	
1	2	3	4	5	6
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
CHANGEMENT D'ADRESSE ET COMPLÈMENT DE TARIF.					
<i>Revue de France (La)</i> , 55. avenue de la Bourdonnais, à Paris.					
France	6 mois...	5 00	4 85	0 15	Revue mensuelle.
	1 an	8 00	7 82	0 18	
CHANGEMENTS DE TITRE, D'ADRESSE ET DE TARIF.					
Au lieu de <i>Cuisinière (La) Cordon-bleu</i> , 53, rue Jean-Jacques Rousseau, etc. lire : <i>Cordon-bleu (Le)</i> , 1, galerie d'Orléans, Palais-Royal, à Paris.					
France	1 an	8 00	7 82	0 18	
CHANGEMENT DE TITRE ET D'ADRESSE.					
Au bas de la page 276 du carnet, inscrire: <i>Petite République (La)</i> , 12, rue Paul Lelong, au lieu de : <i>Petite République française (La)</i> , 24, rue Chauchat, et biffer les mots: <i>édition ordinaire</i> .					
CHANGEMENT D'ADRESSE.					
<i>Capitaliste (Le)</i> , 6, square de l'Opéra, au lieu de: 32, avenue de l'Opéra. <i>Jeune mère (La)</i> , 118, avenue Victor-Hugo, au lieu de: 54, rue des Saints-Pères. <i>Moniteur de la bonneterie et du tricot (Le)</i> , 62, rue Tiquetonne, au lieu de: 32, rue Étienne-Marcel. <i>Physique théorique et appliquée (Journal de)</i> , 11, rue Rataud, au lieu de: 18, rue Vauquelin. <i>Pour et le Contre (Le)</i> , 1, rue de la Bourse, au lieu de: 35, rue Le Peletier. <i>Science française (La)</i> , 41, rue de la Victoire, au lieu de: 83, rue de Rennes. <i>Science pour tous (La)</i> , 41, rue de la Victoire, au lieu de: 53 bis, quai des Grands-Augustins. <i>Le Signal</i> , 257, rue Saint-Honoré, au lieu de: 24, rue Chauchat. <i>Le Soleil</i> , 112, rue Richelieu, au lieu de: 42, rue Notre-Dame-des-Victoires. <i>La Tribune des combattants de 1870-1871, etc.</i> , 89, rue Lamarek, au lieu de: 31 bis, rue Ramey. (Ce journal devient bi-mensuel à partir du 1 ^{er} mai 1897.)					
À BIFFER SUR LE CARNET N° 1516.					
<i>L'Art ornemental</i> , 29, cité d'Antin, à Paris. <i>Courrier de Madame (Le)</i> , 32, rue de Saint-Pétersbourg, à Paris. <i>Revue du commerce et de l'industrie</i> , 5, rue des Beaux-Arts, à Paris. Toutes les indications concernant le <i>Journal de la droguerie, des produits chimiques, etc.</i> qui continue sa publication avec un prix différent, mais qui n'autorise plus le prélèvement légal.					
MENTION A INSCRIRE AU BAS DE LA PAGE 300 DU CARNET 1516					
AU-DESSOUS ET EN REGARD DU JOURNAL LE RENTIER.					
Le directeur du journal <i>Le Rentier</i> désire que le nom de l'abonné soit suivi, sur le mandat d'abonnement, de la qualité ou de la profession dudit abonné au cas où son nom serait commun à plusieurs personnes habitant la même localité.					
NOTA. — Ces modifications sont insérées pour ordre au <i>Bulletin mensuel</i> , elles ont déjà été notifiées aux agents par lettres-circulaires. Les receveurs doivent vérifier à l'aide du <i>Bulletin mensuel</i> si leur carnet n° 1516 est au courant.					

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. —
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

*Tableau des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne
pendant le mois de mars 1897.*

Versements reçus de 272,273 déposants, dont 40,394 nou- veaux.....	33,344,792 ^f 04 ^c	
Remboursements à 123,648 déposants, dont 23,118 pour solde.....	29,250,576 ^f 69 ^c	} 29,766,074 62
Rentes achetées à 434 déposants pour un ca- pital de.....	515,497 ^f 93 ^c	
		<hr/>
	Excédent de recettes.....	3,578,717 ^f 42 ^c <hr/>
Nombre de comptes existant au 31 mars : 2,771,346.		

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — 1^{er} BUREAU. — 1^{re} SECTION.
CORRESPONDANCE GÉNÉRALE.

*Additions et modifications à l'Instruction générale sur le service intérieur de la Direc-
tion centrale et des succursales de la Caisse nationale d'épargne, du 24 février
1894.*

(Directeurs, receveurs principaux et comptables des succursales
de la Caisse nationale d'épargne.)

Article 576, paragraphe (B) 4^o, ajouter un alinéa ainsi conçu : « Pour le mon-
tant de l'autorisation n^o 13 *quater*, représentant la taxe du télégramme-autorisa-
tion, au moment où le débit est passé à l'encre ».

Article 687 (page 174)), en regard de « 2^o Télégraphiques », mettre en acco-
lade :

- { reçues et autorisées par le télégraphe;
- { reçues par la poste et autorisées par le télégraphe.

Article 818, 3^e ligne, remplacer les mots « par télégraphe » par les mots « télé-
graphiques (art. 687, 2^o) ».

Article 831. — Texte nouveau de l'article : « Si le télégramme n'est pas accom-
pagné d'un bon de réponse payée, il en est pris note dans la colonne d'obser-
vations du carnet n^o 32 A, dans la forme suivante : « Pas de bon de RP, demande
sans suite (art. 831) ». Un avis est envoyé par la poste au receveur du bureau
d'où le télégramme émane.

Article 832. — Biffer le texte actuel et y substituer le texte suivant) : « 832. —
Lorsque le télégramme-demande exprime une somme supérieure à 300 francs,
le préposé réduit d'office à cette dernière somme le montant du rembourse-
ment ».

Article 836. — Biffer le dernier alinéa.

Article 837. — Biffer les mots « ou les » et l'« s » final du mot « formules ».

Article 843, 2^e ligne, au lieu de « par télégraphe » mettre « télégraphiques ».

Article 844, 2^e et 3^e lignes, au lieu de « avec autorisation par poste » mettre « laissée sans suite (art. 831) ».

Article 849. — Remplacer la rédaction actuelle par la rédaction suivante : « 849. — Si le télégramme-demande exprime une somme supérieure à 300 francs (art. 832), le télégramme-réponse est libellé comme suit :

POSTES, MARSEILLE-BOURSE.

*Remboursez trois cents francs seulement, article 302, Plichon, Doubs 3745.
Remboursements.*

« L'infraction à l'article 302 est constatée par un procès-verbal n^o 145 dressé à la charge du receveur en cause ».

Article 850. — Biffer tout ce qui est dit sous l'indicatif 1^{er}. 1^{re} ligne de la page 210, biffer « 2^o ».

Article 851. — Supprimé.

Article 852, 1^{er} alinéa, 8^e et 9^e lignes, biffer les mots « ou par la poste suivant que la réponse a été payée ou non ».

Article 853. — Supprimé.

Article 854, 7^e ligne, biffer les mots « Si la réponse a été payée ».

Article 856. — Supprimé.

Article 861. — Supprimé.

Article 985. — Nouveau titre, 1^{re} et 2^e lignes : « Délivrance des autorisations de remboursement demandées par le télégraphe ou par la poste et à expédier par le télégraphe ».

Article 988. — Substituer le texte suivant au texte actuel : Dans le débit au crayon, la mention « par télégraphe » est inscrite au-dessous du numéro de l'autorisation.

Page 213. — A la suite de la section IV, ajouter la section IV *bis* suivante :

SECTION IV BIS.

REMBOURSEMENTS DEMANDÉS PAR POSTE AUTORISÉS PAR TÉLÉGRAPHE.

« 861 *bis*. — Les demandes de remboursement par poste avec réponse par télégraphe ⁽¹⁾ parviennent à la Direction centrale sous chargement en franchise.

« Elles sont remises dès leur réception à l'agent comptable (section des remboursements) qui les timbre, les enregistre au carnet 32 A des remboursements télégraphiques (art. 828) et colle sur la formule n^o 13 une étiquette « Remboursement demandé par poste et autorisé par télégraphe ». — La mention « demandé par poste » est inscrite dans la colonne d'observations du registre.

« Les demandes de remboursement de cette catégorie sont traitées isolément et sans délai.

« Elles sont confrontées avec les demandes de livret et visées s'il y a lieu suivant les règles applicables aux demandes de remboursement ordinaires (section II du présent chapitre).

« 861 *ter*. — Si la demande est recevable, le préposé de la section des remboursements rédige une demande de remboursement (modèle n^o 13 *quater*) 1^{re} partie pour prélèvement sur le compte du déposant intéressé de la taxe du

⁽¹⁾ Articles 322 *bis* et suivants de l'Instruction générale sur le service extérieur de la caisse.

télégramme-autorisation. Les deux parties de la formule n° 13 *quater* reçoivent le même numéro que la formule n° 13 suivi du mot « *bis* ».

« 861 *quater*. — Le préposé de la section des remboursements transmet aux services des comptes courants la demande de remboursement n° 13 revêtue de l'étiquette « Remboursement demandé par poste et autorisé par télégraphie », accompagnée de la formule n° 13 *quater*.

« Si l'avoir disponible au compte courant est suffisant pour donner cours aux deux demandes (formules n° 13 et n° 13 *quater*) et si aucun motif ne s'oppose au remboursement, la 1^{re} et la 2^e partie de ces formules reçoivent l'empreinte des timbres-visa réglementaires et le double débit au crayon est porté au compte du déposant. Le service des comptes courants de la comptabilité établit les deux autorisations.

« Si le crédit du déposant est inférieur au montant cumulé des deux demandes, le dossier est renvoyé à la section des remboursements (art. 756).

« Sur le vu de l'autorisation n° 13 dûment établie, la section des remboursements rédige le télégramme-réponse sur formule n° 146 (art. 842 à 848) ⁽¹⁾.

« 861 *quinquiès*. — Les dispositions des articles 838 à 841 sont applicables aux demandes de remboursement par poste avec réponse télégraphique.

« La formule n° 13 (demande et autorisation) est comprise dans le classement prévu par l'article 858. Le cas échéant, la procuration jointe à une demande est conservée par l'agent comptable pour être mise, après paiement, à l'appui de la quittance (art. 40).

« 861 *sexiès*. — La section des remboursements remet au receveur du bureau de Paris 89 le télégramme-autorisation, ainsi que la formule n° 13 *quater*.

« Lorsque, pour un motif quelconque, le remboursement ne peut être autorisé par télégraphe, la section des remboursements en informe le receveur par avis de service (art. 835 et 850). Un procès-verbal n° 145 est dressé à la charge du receveur, si une irrégularité commise ou non réparée par lui a retardé ou empêché le remboursement. »

« Page 240. — Ajouter un article 952 *bis* ainsi conçu :

« Remboursements demandés par la poste et autorisés par télégraphe. — 952 *bis*. — Le caissier et le teneur se conforment, chacun en ce qui le concerne, aux articles 861 *bis* à 861 *sexiès*.

« Toutefois, il est loisible au caissier de préparer, en même temps que l'autorisation n° 13 et la formule n° 13 *quater*, le télégramme-autorisation sur formule n° 146. Il transmet, le plus promptement possible, ces pièces au teneur qui les vise, après en avoir reconnu la régularité.

« Lorsque le piéton se rend directement du bureau du teneur à la recette principale sans passer par le bureau du caissier, le teneur fait remettre au receveur principal le télégramme-autorisation et la formule n° 13 *quater*.

« Dans ce cas, il renvoie à part au caissier la formule n° 13. »

Page 250. — Ajouter un article 988 *bis* ainsi conçu :

DÉLIVRANCE DES AUTORISATIONS DE REMBOURSEMENT PAR TÉLÉGRAPHE
DEMANDÉES PAR LA POSTE.

« 988 *bis*. — Les dispositions des articles 985 à 988 sont applicables aux demandes de remboursement par poste avec réponse télégraphique. »

(1) Articles 309, 310 et 322 *seriès* de l'Instruction générale sur le service extérieur de la caisse.

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE, —
1^{er} BUREAU. — 1^{re} SECTION. — CORRESPONDANCE GÉNÉRALE.

*Additions et modifications à l'Instruction générale
sur le service extérieur de la Caisse nationale d'épargne, du 28 mars 1892.*

Article 295, 5^e ligne. Modifier comme suit le texte actuel : « quel bureau mixte de poste et de télégraphe de France... »

Article 298, 1^{er} alinéa, 1^{re} ligne, remplacer le mot « autorisés » par « demandés ».

4^e ligne, substituer le texte suivant au texte actuel : « peut être demandé par la poste et autorisé par le télégraphe ».

Article 299, 1^{re} ligne, biffer « (art. 309) ou par poste (art. 314) ».

Page 95, ajouter un article 302 *bis* ainsi conçu :

« 302 *bis*. Le remboursement n'est autorisé qu'autant que le télégramme-demande contient la mention « R. P. » (réponse payée). Lorsque le déposant refuse d'acquitter la taxe de la réponse, le télégramme est néanmoins transmis ; mais le déposant doit être averti qu'aucune suite ne sera donnée ni par télégraphe, ni par poste, à sa demande. Son refus est constaté sur la minute du télégramme. Si le déposant insiste pour qu'une somme supérieure à 300 francs soit exprimée dans la demande, il est de même averti que le paiement ne peut être autorisé que pour 300 francs, l'excédent ne devant être autorisé ni par poste ni par télégraphe. »

Pages 99 et 100. Biffer en entier la section III intitulée « demandes de remboursement par télégraphe avec réponse par poste ».

Article 321. Au texte actuel des 1^{re} et 2^e lignes, substituer le texte suivant : « Au moment d'un paiement sur autorisation télégraphique le receveur... »

A la fin du chapitre VII, page 101, insérer la section V, ci-après :

SECTION V.

REMBOURSEMENTS DEMANDÉS PAR POSTE ET AUTORISÉS PAR TÉLÉGRAPHE.

« 522 *bis*. Tout déposant peut demander par poste et obtenir par télégraphe des remboursements partiels à valoir sur son compte d'épargne.

« Les demandes de remboursement par poste comportant une réponse par télégraphe sont reçues exclusivement dans les bureaux ouverts à la fois au service postal et au service télégraphique.

« Le paiement ne peut être effectué qu'au bureau qui a reçu la demande.

« La somme demandée doit être inférieure de *trois francs au moins* à l'actif disponible d'après le livret. Le maximum de 300 francs fixé pour les remboursements demandés par télégraphe ne s'applique pas aux remboursements demandés par la poste et autorisés par le télégraphe.

« Les frais du télégramme portant autorisation de remboursement sont prélevés par l'Administration sur le compte du déposant. Ils sont inscrits ultérieurement sur le livret, lorsque ce titre est communiqué pour le règlement annuel des intérêts.

« 522 *ter*. Le mode de remboursement visé à l'article 322 *bis* n'est pas admis dans les cas spécifiés aux paragraphes 1, 2, 3, 4 et 6 de l'article 297.

« 522 *quater*. Le déposant remplit sous les yeux du receveur deux formules n^o 13 (1^{re} partie). Il inscrit ou fait inscrire par le receveur au bas de chaque formule n^o 13 la phrase suivante, qu'il contresigne : « Je désire que l'autorisation de remboursement soit transmise *par télégraphe* au bureau susdésigné, et que

les frais d'envoi du télégramme-réponse soient prélevés sur mon compte d'épargne». Le receveur s'assure, par l'examen du livret, de l'exactitude des renseignements portés sur les deux expéditions de la formule n° 13. Il relève avec soin dans le cadre à ce réservé *l'avoir net du livret et des opérations faites par le déposant depuis moins de quinze jours*.

« Si le déposant est connu de lui, le receveur en fait mention sur la formule n° 13; dans le cas contraire, il exige les justifications d'identité en usage pour le paiement des mandats télégraphiques, et décrit sur la formule n° 13 les pièces produites.

« Lorsque la demande de remboursement est souscrite par un mandataire, ce dernier fait précéder sa signature des mots: « le fondé de pouvoir ». La procuration est jointe à la formule n° 13 destinée à la Direction qui tient le compte courant, à moins que le mandataire n'agisse en vertu d'une procuration générale produite à l'occasion d'une opération précédente, auquel cas il en est fait mention sur la formule n° 13.

« Dans les deux cas prévus par les articles 236 et 238, la déposante est tenue de faire légaliser sa nouvelle signature et de joindre à sa demande de remboursement les pièces énoncées auxdits articles, à l'exception du livret. Ce titre est retenu après paiement en échange d'un reçu extrait du carnet 21, et envoyé à la direction détentrice du compte courant sous une formule n° 91, revêtue des explications nécessaires. Si le remboursement demandé porte sur un livret de série marine, le receveur se conforme aux articles 320 et 321.

« 522 *quinzième*. Le receveur transmet une des expéditions de la demande de remboursement n° 13, par le premier courrier, *sous chargement en franchise*, à la Direction qui tient le compte courant du déposant. Il conserve l'autre expédition destinée à lui servir, lors du paiement, à reconnaître la signature de la partie prenante.

« Au besoin, le receveur se procure immédiatement les fonds de subvention indispensables pour effectuer le remboursement.

« 522 *seizième*. Si aucun motif ne s'y oppose, la direction détentrice du compte courant autorise le remboursement par un télégramme libellé dans la forme indiquée aux articles 309 et 310. Ce télégramme est adressé exclusivement au bureau mixte de poste et de télégraphe qui a reçu la demande de remboursement.

« Si le paiement doit être fait entre les mains d'un mandataire qui a signé la demande de remboursement, le télégramme-autorisation est rédigé comme suit: Postes Cognac. Remboursez neuf cents francs *PALAIN mandataire ROLAND Charente 3421*.

Les articles 309, 310, 311 (2^e alinéa), 312 et 313 sont applicables en tous points aux remboursements autorisés par télégraphe sur demandes faites par poste. Dès l'arrivée du télégramme-autorisation, le receveur remplit la 2^e partie de la formule n° 13 qu'il a conservée.

Si la somme exprimée dans le télégramme-réponse est *supérieure* à la somme demandée, le receveur en réfère, avant paiement, par avis de service, à la direction qui a délivré l'autorisation.

322 *septième*. En représentation de la taxe du télégramme, la Direction centrale délivre au receveur du bureau de Paris 89 une autorisation de remboursement (modèle n° 13 *quater*) sur le compte du déposant intéressé. Le receveur passe simultanément écriture du montant de l'autorisation au carnet n° 99 et au Journal A¹.

Au siège des succursales, l'autorisation de remboursement n° 13 *quater* est établie au nom du receveur principal.

SERVICE CENTRAL. — 2^e BUREAU. — PERSONNEL.

Jugement.

Par jugement en date du 6 mars 1897, le tribunal de Figeac a condamné à 25 francs d'amende, avec sursis à l'exécution de la peine, M. N. . . . qui avait insulté un facteur dans l'exercice de ses fonctions.

SERVICE CENTRAL. — 2^e BUREAU. — PERSONNEL.

ARRÊTÉ ministériel du 14 avril 1897 conférant la médaille d'honneur des postes et des télégraphes à un sous-agent.

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,
Vu le décret du 22 mars 1882;
Vu les arrêtés des 24 avril 1882 et 24 décembre 1894;
Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des postes et des télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1^{er}. — La médaille de bronze des Postes et des Télégraphes est décernée à M. Granier (Jules-César), facteur rural à Séez (Savoie), pour actes de courageux dévouement.

ART. 2. Le présent arrêté sera déposé au Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes (Service central. — 2^e bureau) pour être notifié à qui de droit.
Paris, le 14 avril 1897.

HENRY BOUCHER.

SERVICE CENTRAL. — 2^e BUREAU. — PERSONNEL.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

M. ADLINE, facteur local à la Poissonnière, a rendu à qui de droit un porte-monnaie contenant 45 francs, qu'il venait de trouver sur la voie publique.

M. JOLY, facteur rural à Étang-sur-Arroux, a trouvé en cours de tournée une montre en nickel qu'il s'est empressé de déposer à la mairie d'Étang.

M. FLOURY, facteur de ville à Amiens, a trouvé dans la rue un paquet contenant différents coupons d'obligations pour une valeur de 148 francs; ces objets purent être remis à leur propriétaire.

M. BOURGEOIS, facteur rural à Rioz, a rendu à qui de droit deux billets de 100 francs qu'il avait trouvés dans un livret de caisse d'épargne.

M. TALLEUX, facteur rural à Précy-sur-Oise, a trouvé en cours de tournée un porte-monnaie contenant une pièce de 20 francs, qu'il a déposé aussitôt à la mairie. Ce sous-agent s'était déjà signalé par plusieurs actes de probité.

M. GRANPRÉ, facteur intérimaire à Neufchâteau, a remis au receveur une montre en argent qu'il avait trouvée en cours de distribution.

M. DINTILHAG, facteur auxiliaire des télégraphes à Paris, n° 69, a trouvé dans la salle d'attente du bureau cinq coupons d'obligations au porteur qui ont été déposés au commissariat de police du quartier.

M. BARRIOL, facteur des télégraphes à Alger-central, a confié à son receveur une montre en or qu'il avait trouvée en cours de tournée.

M. DASQUE, facteur de ville à Toulouse, a rendu à qui de droit une somme de 30 francs qu'il avait reçue en trop.

M. MESNIL, gardien de bureau à Caen, a remis au commis principal une lettre, valeur déclarée 420 francs, qu'il avait trouvée en effectuant la levée de la boîte.

M. MÉRIEL, gardien de bureau à Bayeux, a confié au commis de service un billet de 50 francs qu'il avait trouvé quelques instants auparavant.

M. SERREAU, facteur à la Ville-aux-Clercs, a remis à leur propriétaire plusieurs valeurs s'élevant ensemble à 1,327 francs, qu'il avait trouvées sur la voie publique.

M. HUMBEAU, courrier auxiliaire à Vihiers, a remis au receveur une pièce de 20 francs qu'il avait trouvée sur la route.

M. RIBEL, facteur des télégraphes à Perpignan, a trouvé un portefeuille contenant une pièce de 20 francs, un reçu de 1,000 francs et divers objets; il a remis le tout entre les mains du receveur principal.

M. LAFON, facteur à Andernos, a trouvé en cours de tournée un porte-monnaie contenant 208 fr. 10; il a fait les démarches nécessaires pour rendre cet objet à son propriétaire et a ensuite refusé toute récompense.

M. AUPAIX, facteur à Ry, a trouvé sur la voie publique un sac à main contenant la somme de 20,000 francs, il a refusé ensuite la récompense que voulait lui donner le propriétaire.

M. DANIEL, gardien de bureau à Pontivy, a remis au receveur un porte-monnaie contenant 302 francs, oublié dans la salle d'attente.

M. DUCOURNAU, facteur rural à Orthez, a déposé au commissariat de police un portefeuille contenant 520 francs qu'il avait trouvé sur la voie publique.

ACTES DE DÉVOUEMENT.

MM. VUILLAUME, facteur rural à Longwy;
LEBRUN, facteur rural à Éltreux;
CHAPERON, facteur local à Vinay;
AUMAGE, facteur receveur à Lachau,
ont arrêté des chevaux emportés.

M. RODET, facteur rural à Orgelet, a porté secours à un homme ivre qui était tombé dans une mare.

M. LABROCHERIE, facteur rural à Villebois-Lavolette, s'est signalé dans un incendie.

M. BONTOUX, courrier à pied de Saint-Bonnet à Saint-Étienne-Dévoluy, a porté secours à deux personnes qui avaient été surprises par une avalanche de neige.

SERVICE CENTRAL. — 2° BUREAU. — PERSONNEL.

ADDITIONS ET RECTIFICATIONS
au seizième tableau d'avancement de classe.

NUMÉROS de classement.		NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	ANCIENNETÉ de services.			ANCIENNETÉ de traitement.			TRAITEMENTS. francs.
Anciens.	Non-veaux.				Années.	Mois.	Jours.	Années.	Mois.	Jours.	
160	11 bis.	MM. Jeannerot (C.-E.)	C. princ...	Préf. de police.	19	1	„	3	„	15	3,000
138	115 bis.	Turel (J.-P.)	Idem.....	Mézières.....	19	3	15	2	8	„	3,000
„	228 bis.	Epagnou - Deszille (C.-V.)	Idem.....	Ministère de l'intérieur ..	26	8	15	2	6	24	3,300
„	15 bis.	Raynier (F.)	Commis. . .	L. des Pyrénées	12	2	„	3	2	„	2,100
„	19 bis.	Maublanc (F.N.)	Idem.....	Alger, central..	15	11	„	3	4	15	2,400
„	24 bis.	Sévérac (P.-E.)	Idem.....	L. des Pyrénées	13	11	15	3	1	15	2,400
„	35 bis.	Luguel (J.-P.)	Idem.....	Idem.....	13	4	15	3	„	15	2,100
„	43 bis.	Hapert (H.-M.)	Idem.....	Idem.....	13	3	15	3	„	„	2,400
„	60 bis.	Mongel (M.-V.)	Idem.....	Paris 98.	16	1	„	3	2	22	2,700
„	167 bis.	Moulis (J.-J.)	Idem.....	L. des Pyrénées	12	10	„	3	2	„	2,100
„	178 bis.	Monfrant (J.-M.)	Idem.....	Idem.....	3	2	„	3	2	„	1,500
„	276 bis.	Prunier (P.-G.)	Idem.....	Idem.....	17	1	„	3	1	„	2,400
„	323 bis.	Chabamier (M.-P.)	Idem.....	L. de l'Ouest..	3	9	25	3	1	„	1,500
527	382 bis.	Floch (T.)	Idem.....	Brest, central.	15	2	„	2	9	15	2,700
„	536 bis.	Beau (H.-N.)	Idem.....	Paris, central..	2	„	„	2	11	23	1,500
„	573 bis.	Coumes (F.)	Idem.....	Pau.....	12	3	15	2	11	15	2,400
„	668 bis.	Conan (U.)	Idem.....	L. de l'Ouest..	1	6	„	2	11	„	1,500
856	672 bis.	Ducournau (P.-C.)	Idem.....	Paris 42.....	4	5	„	2	10	27	1,500
866	679 bis.	Duprez (U.-L.)	Idem.....	Besançon.	14	2	15	2	10	23	2,400
747	703 bis.	Crépin (J.-B.)	Idem.....	Abbeville.	15	7	„	2	7	15	2,700
„	273 bis.	Lesage (P.-A.)	Receveur..	Orbec-en-Auge.	23	3	„	2	9	„	1,600
„	5 bis.	M ^{me} Debuire ..	Receveuse..	Saint - Martin - du-Puy.....	11	5	15	5	8	15	1,200
„	84 bis.	M. Gérard (A.-C.)	Com. auxil.	Marseille, Arenc	11	4	„	2	11	15	1,600
194	298 bis.	M ^{lles} Daubray (O.-M.)	D. empl. . .	Blois	3	2	„	1	5	6	1,100
„	426 bis.	Georges (M.-A.)	Idem.....	Paris, bur. pp ^{al} .	3	7	10	1	7	7	1,100
898	470 bis.	Rolland (M.-L.)	Idem.....	Chalon-s-Saône.	3	„	10	1	4	„	1,100
533	564 bis.	M. Isnard (J.-J.)	Commis. . .	Marseille.....	11	„	„	2	9	24	2,100

SERVICE CENTRAL. — 2^e BUREAU. — PERSONNEL.

16^e Tableau d'avancement de classe.

PROMOTIONS.

GROUPE 1. — Du n^o 1 au n^o 92.

GROUPE 2. — Du n^o 1 au n^o 526.

GROUPE 3.

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOUVEAUX
			francs.	francs.
MM.				
Humbert.....	Receveur.....	Hazebrouck.....	3,500	4,000
Pastol.....	<i>Idem.</i>	Argentan.....	3,500	4,000
Simonnet.....	<i>Idem.</i>	Paris 101.....	3,500	4,000
Bardot.....	<i>Idem.</i>	Lyon, préfecture.....	3,000	3,500
Rauzier.....	<i>Idem.</i>	Paris 67.....	3,500	4,000
Raveau.....	<i>Idem.</i>	Blois, quai de la Saussaye.	3,500	4,000
Pastrie.....	<i>Idem.</i>	Brive.....	3,500	4,000
Cot.....	<i>Idem.</i>	Bédarioux.....	3,500	4,000
Muller.....	<i>Idem.</i>	Pontarlier.....	3,500	4,000
Roubertie.....	<i>Idem.</i>	Tiaret.....	3,500	4,000

GROUPE 4. — Du n^o 1 au n^o 294.

GROUPE 5. — Du n^o 1 au n^o 78.

GROUPE 6. — Du n^o 1 au n^o 411.

SERVICE CENTRAL. — 2° BUREAU. — PERSONNEL.

PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOUVEAUX
			francs.	francs.
MM. Matossy.....	Rédacteur....	Direction de la caisse nationale d'épargne.	2,800	3,100
Manel.....	<i>Idem.</i>	Administration centrale, serv. central, 2° bureau	2,800	3,100
Postelle.....	<i>Idem.</i>	Administration centrale, 3° division, 3° bureau.	2,800	3,100
Guillebert.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2,800	3,100
Liégeois.....	<i>Idem.</i>	Administration centrale, 1 ^{re} division, 1 ^{er} bureau.	2,800	3,100
Bernard.....	<i>Idem.</i>	Administration centrale, 2° division, 3° bureau.	2,500	2,800
Debirat.....	<i>Idem.</i>	Direction de la caisse nationale d'épargne.	2,500	2,800
Brandstetter.....	<i>Idem.</i>	Administration centrale, serv. central, 2° bureau.	2,500	2,800
Touzé.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2,500	2,800
Blanchet.....	<i>Idem.</i>	Administration centrale, 3° division, 2° bureau.	2,500	2,800
Lucas.....	<i>Idem.</i>	Administration centrale, 2° division, 2° bureau.	2,500	2,800
Coupet-Sarrailh..	<i>Idem.</i>	Administration centrale, serv. central, 2° bureau	2,500	2,800
Morin.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2,500	2,800
Boncence.....	<i>Idem.</i>	Administration centrale, 3° division, 3° bureau.	2,200	2,500
Deloulay.....	<i>Idem.</i>	Paris, central, détaché au 1 ^{er} bureau, 2° division.	2,400	2,700
M ^{lle} Fantaugier....	Employée....	Administration centrale, 3° division, 3° bureau.	1,600	1,700
M ^{me} veuve Beuzit....	<i>Idem.</i>	Direction de la caisse nationale d'épargne.	1,600	1,700
M ^{lles} Leman (Émilie)..	<i>Idem.</i>	Administration centrale, 3° division, 3° bureau.	1,600	1,700
Gème (M.-II.)....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,600	1,700
Mazion.....	Surveillante...	<i>Idem.</i>	1,600	1,700
Robiou du Pont..	<i>Idem.</i>	Direction de la caisse nationale d'épargne.	1,600	1,700
Lefebvre.....	Employée....	Administration centrale, 3° division, 3° bureau.	1,600	1,700

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOUVEAUX.
			francs.	francs.
M ^{mes} Girard.	Employée.	Direction de la caisse nationale d'épargne.	1,600	1,700
veuve Robert.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,600	1,700
Michel.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,600	1,700
M ^{lle} Moulin.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,600	1,700
M ^{mes} Maurer.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,600	1,700
Pif.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,600	1,700
M ^{les} Angeli.	<i>Idem.</i>	Administration centrale, 3 ^e division, 3 ^e bureau.	1,600	1,700
Tremblais.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,600	1,700
Bourdillon.	<i>Idem.</i>	Admin. centr., 2 ^e bureau.	1,700	1,800
Aloncle.	<i>Idem.</i>	Admin. centr., 3 ^e bureau.	1,700	1,800
M ^{me} veuve Bride.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,700	1,800
M ^{lle} Adam.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,700	1,800
M ^{me} Béné.	<i>Idem.</i>	Direction de la caisse nationale d'épargne.	1,700	1,800
M ^{lles} Blaise (J.)	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,700	1,800
Kuntz (L.-H.)	<i>Idem.</i>	Administration centrale, 3 ^e division, 2 ^e bureau.	1,700	1,800
M ^{mes} Hamel.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,700	1,800
Chevrat.	<i>Idem.</i>	Direction de la caisse nationale d'épargne.	1,700	1,800
M ^{lle} Drouet.	<i>Idem.</i>	Administration centrale, 3 ^e division, 3 ^e bureau.	1,700	1,800
M ^{mes} Pelletier.	<i>Idem.</i>	Direction de la caisse nationale d'épargne.	1,700	1,800
Allois.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,700	1,800
M ^{les} Peysson.	<i>Idem.</i>	Administration centrale, 3 ^e division, 3 ^e bureau.	1,700	1,800
Lemaire.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,700	1,800
Bastiat.	<i>Idem.</i>	Direction de la caisse nationale d'épargne.	1,700	1,800
Lallemand (B.-E.-M.).	<i>Idem.</i>	Administration centrale, 3 ^e division, 2 ^e bureau.	1,800	1,900
Lhuillier.	Surveillante.	Direction de la caisse nationale d'épargne.	1,800	1,900
M ^{me} Pigeon.	Employée.	<i>Idem.</i>	1,800	1,900
M ^{les} Bourdais.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,800	1,900
Genty.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,800	1,900
M ^{mes} Cérou.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,900	2,000
Bernaudin.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,900	2,000
M ^{lle} Blaise.	Surveillante.	<i>Idem.</i>	2,100	2,200
M ^{mes} veuve Azam.	Employée.	<i>Idem.</i>	1,200	1,300
veuve Mollevaux.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,000	1,100
Perron.	<i>Idem.</i>	Administration centrale, 3 ^e division, 3 ^e bureau.	1,200	1,300

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOU- VEAUX.
			francs.	francs.
M ^{me} Lavallez.....	Employée.....	Direction de la caisse nationale d'épargne.	1,100	1,200
M ^{lles} Pigacé.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,400	1,500
Duvoy.....	<i>Idem.</i>	Administration centrale, 3 ^e division, 2 ^e bureau.	1,400	1,500
M ^{me} Truffot.....	<i>Idem.</i>	Direction de la caisse nationale d'épargne.	1,400	1,500
M ^{lle} Jacques.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,400	1,500
M ^{mes} Berthet.....	<i>Idem.</i>	Administration centrale, 3 ^e division, 3 ^e bureau.	1,400	1,500
Soirat.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,100	1,200
M ^{lles} Jouan (M.).....	<i>Idem.</i>	Direction de la caisse nationale d'épargne.	1,300	1,400
Laurent.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,100	1,200
M ^{me} Billaud.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,200	1,300
M ^{lles} Bourbon.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,200	1,300
Ditière.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,400	1,500
M ^{mes} Gourguechon.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,200	1,300
Lempereur.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,200	1,300
veuve David.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500	1,600
M ^{lles} Picaud.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,400	1,500
Lelarge.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,000	1,100
M ^{mes} Delsouc.....	<i>Idem.</i>	Direction de la caisse nationale d'épargne.	1,300	1,400
Saulgrain.....	<i>Idem.</i>	Administration centrale, 3 ^e division, 3 ^e bureau.	1,500	1,600
M ^{lle} Geerts.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,200	1,300
M ^{me} Ladroue.....	<i>Idem.</i>	Direction de la caisse nationale d'épargne.	1,300	1,400
M ^{lle} Laroche.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,400	1,500
M ^{me} Marignac.....	<i>Idem.</i>	Administration centrale, 3 ^e division, 3 ^e bureau.	1,200	1,300
M ^{lle} Bedin.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500	1,600
M ^{me} Burckhardt.....	<i>Idem.</i>	Direction de la caisse nationale d'épargne.	1,500	1,600
M ^{lle} Biston (L.-M.-F.-S.).....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500	1,600
M ^{mes} Silvain.....	<i>Idem.</i>	Administration centrale, 3 ^e division, 3 ^e bureau.	1,400	1,500
Paviot.....	<i>Idem.</i>	Direction de la caisse nationale d'épargne.	1,300	1,400
Lambert.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,400	1,500
veuve Pascal.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,300	1,400
M ^{lle} Caillard (N.).....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,300	1,400
M ^{me} Trémeau.....	Surveillante.....	<i>Idem.</i>	1,500	1,600

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANCIENS.	NOU- VEAUX.
			francs.	francs.
M ^{mes} Vattier.	Employée.	Direction de la caisse nationale d'épargne.	1,400	1,500
Schuelle.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,400	1,500
Fuchs.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,200	1,300
Heuret.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500	1,600
Bouton.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,300	1,400
Astier.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500	1,600
M ^{lle} Stock.	<i>Idem.</i>	Administration centrale, 3 ^e division, 3 ^e bureau.	1,200	1,300
M ^{me} Saudrais	<i>Idem.</i>	Direction de la caisse nationale d'épargne.	1,500	1,600
M ^{lles} Masse	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,400	1,500
Petriollat.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,400	1,500
Roussel (L.-V.)	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,300	1,400
M ^{me} Meylan.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,300	1,400
M ^{lles} de Clausade.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,400	1,500
Lesobre.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,400	1,500
M ^{mes} Hillairet.	<i>Idem.</i>	Administration centrale, 3 ^e division, 3 ^e bureau.	1,500	1,600
veuve Nicolas.	<i>Idem.</i>	Direction de la caisse nationale d'épargne.	1,200	1,300
Blaire.	<i>Idem.</i>	Administration centrale, 3 ^e division, 3 ^e bureau.	1,200	1,300
M ^{lles} Chenevière.	<i>Idem.</i>	Direction de la caisse nationale d'épargne.	1,500	1,600
Lamberger.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,300	1,400
Sagot.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,400	1,500
Caillard (L.-M.)	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,300	1,400
Chevalier.	<i>Idem.</i>	Administration centrale, 3 ^e division, 3 ^e bureau.	1,500	1,600
M ^{mes} Delmer	<i>Idem.</i>	Direction de la caisse nationale d'épargne.	1,200	1,300
Lacarelle.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500	1,600
M ^{lle} Beaux	<i>Idem.</i>	Administration centrale, 3 ^e division, 3 ^e bureau.	1,400	1,500
M ^{me} Couanon	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,200	1,300
M ^{lles} Diéner.	<i>Idem.</i>	Direction de la caisse nationale d'épargne.	1,200	1,300
Zabé	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,300	1,400
Carré (M.-L.)	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,200	1,300
Londonchutz (F.)	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,400	1,500
M ^{me} Gissot.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500	1,600
M ^{lles} Bounaix.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,300	1,400
Isnard	<i>Idem.</i>	Administration centrale, 3 ^e division, 3 ^e bureau.	1,500	1,600

NOMS DES AGENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
			ANGIENS.	NOU- VEAUX.
			francs.	francs.
M ^{lles} Guyonnet.	Employée.	Direction de la caisse na- tionale d'épargne.	1,200	1,300
André-Vauverdrie (C.-A.-M.).	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500	1,600
M ^{mes} Dajean.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500	1,600
Saulgrain	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,400	1,500
veuve Simon	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,300	1,400
Hasse.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,200	1,300
M ^{lles} Cléret.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500	1,600
Rongemaille.	<i>Idem.</i>	Administration centrale, 3 ^e division, 3 ^e bureau.	1,200	1,300
M ^{me} Chevreaux.	<i>Idem.</i>	Direction de la caisse na- tionale d'épargne.	1,300	1,400
M ^{lle} Michaut.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,400	1,500
M ^{me} Jooss.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,300	1,400
M ^{lles} Sabatier.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500	1,600
Dupuis.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,300	1,400
Lefranc (M.-L.-E.- A.).	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,200	1,300
Petitnicolas.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,200	1,300
M ^{mes} Renevier	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,200	1,300
veuve Lafon.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,300	1,400
M ^{lle} Roques.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,300	1,400
M ^{me} Rocherjou	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,400	1,500
M ^{lle} Levêque.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500	1,600

Les surnuméraires dont les noms suivent sont nommés sur place commis au traite-
ment de 1,500 francs.

MM.
Delouche, à Nogent-le-Rotrou.
Hervier, à Corbeil.
Brissaud, à Limoges R. P.
Guyonnet, à Paris R. P.
André, à Marseille R. P.
Bianjeaud, à Paris R. P.
Blain, à Paris 16.
Kineider, à Paris R. P.
Breuil, à Roanne.
Daladoire, à Chartres.
Gibert, ligne de Lyon.
Lévêque, à Paris 4.
Cœurveillé, ligne du Sud-Ouest.
Clémet, à Poitiers.
Rivière, à Paris R. P.

MM.
Vergne, à Alençon.
Vernegeol, à Tours R. P.
Maurin, à Mantes-sur-Seine.
Vergnon, à Saint-Nazaire.
Henry, à Marseille Arenc.
Doignon, ligne de Lyon.
Roux, ligne du Sud-Ouest.
Texier, à Paris R. P.
Delpech, à Paris R. P.
Lacombe, à Grenoble R. P.
Peube, à Paris 5.
Turin, à Dragnignan.
Vergniolle, à Tours-gare.
Rimbaud, à Paris 82.
Malaval, à Chartres.

MM.

Metge, ligne de l'Est.
Anderouin, à Tours-gare.
Blanc, à Versailles R. P.
Chevallier, à Paris 24.
Mage, à Paris R. P.
Schneider, à Médéah.
Souchon, à Pontoise.
Sunhary, à Bernay.
Teulat, à Paris R. P.
Capus, à Arzew.
Rouville, à Toul.
Fontaines, au Havre, central.
Besse, aux Sables-d'Olonne.
Soulans, ligne de l'Ouest.
Bergeaud, à Corbeil.
Boncourro, ligne de l'Est.
Grillou, à Paris, R. P.
Ibert, ligne de Lyon.
Lavie, à Neufchatel-en-Bray.
Pujol, ligne de Lyon.
Gillard, à Paris 16.
Dupas, à Étampes.
Robert, à Caen R. P.
Brunel, à Lisieux.
Canal, à Paris R. P.
Drouet, à Nantes R. P.
Fayet, à Paris R. P.
Gasq (A.-A.), à Angoulême.
Delalande, au Havre, principal.
Héon, ligne du Nord.
Jouan, à Vitré.
Jeunet, à Épinal R. P.
Canet, à Perpignan.
Escaffre, à Paris R. P.
Longeaux, à Saint-Quentin.
Sauzet, à Montluçon.
Lagarde, à Paris R. P.

Les commis auxiliaires dont les noms suivent, qui ont été reconnus admissibles à l'examen du 14 décembre 1896, sont nommés commis sur place.

A 2,400 francs.

MM.

Petit, à Trouville.
Poupot, à Marmande.

A 2,100 francs.

Buron, à Louviers.
Gérani, à Corte.
Robert, à La Rochelle.
Vion, à Fourmies.
Denys, à Lille R. P.
Menneguerre, ligne de l'Ouest.

MM.

Malicet, à Versailles R. P.
Millat, à Paris 29.
Rabadeux, à Nantes R. P.
Trochery, à Laval.
Ricard, à Paris 49.
Pouech, à Paris, central.
Albouy, à Fontainebleau.
Baillot, à Perpignan.
Bourgot, à Paris, central.
Devavry, à Châlons-sur-Marne.
Jaubert, à Melun.
Londiche, à Paris R. P.
Jadot, à Belfort, faubourg de France.
Le Clanche, à Redon.
Poirier, ligne du Sud-Ouest.
Bastien, à Laon R. P.
Delorme, à Paris 26.
Hardouin, au Havre, central.
Flech, à Rouen R. P.
Voiton, à Laval.
Descamps, ligne du Nord.
Landry, à Paris 7.
Teyssier, à Tarare.
Leyzieu, à Paris R. P.
Leroy, à Rouen, central.
Barbier, à Bar-le-Duc.
Bergounhox, ligne du Sud-Ouest.
Bonnal, à Paris R. P.
Dousset, à Nantes R. P.
Guilloteaux, à Lyon R. P.
Vidal, à Lyon, central.
Guichemerre, ligne du Sud-Ouest.
Hourquet-Rimbès, à Paris R. P.
Bernard, ligne de Pyrénées.
Lauriol, à Étampes.
Leyssenne, ligne du Sud-Ouest.
Vincent, ligne du Sud-Ouest.

MM.

Harmois, à Nantes, central.
Albertini, à Bastia, central.
Armand, à Marseille-Arcne.
Dufour, à Lille, central.

A 1,800 francs.

Pelissier, à Toulon.
Bontoux, à Romans.
Lefebvre, au Havre, central.
Bouzat, à Poitiers.
Faucompret, à Lille, central.

MM.

Dufour, à Lille R. P.
 Ricordel, à Bordeaux R. P.
 Renateau, à Panillac.
 Diot, à Paris 98.
 Tible, à Paris 98.
 Planson, à Paris R. P.
 Josso, à Nantes, central.
 Chéroux, à Paris, central.
 Duvignau, à Dax.
 Jacquemin, à Toulouse, central.
 Coquillard, à Montbéliard.
 Lambert, au Havre, central.
 Jolivet, à Nantes.
 Bellais, à Lisieux.
 Tujague, à Niort.
 Aubry, à Paris 55.
 Valette, à Toulouse, central.
 Durroux, à Bordeaux, central.
 Egmann, à Pont-Saint-Esprit.
 Laumond, à Tulle.
 Robert, à Marseille, central.
 Bonneval, à Libourne.
 Robert, à Rennes.
 Héry, à Saint-Nazaire.
 Tourel, à Angers R. P.
 Boyard, à Laval.
 Pave, ligne du Nord.
 Ferré, à Paris R. P.
 Briegne, ligne de la Méditerranée.
 Malosse, à Lyon R. P.
 Sadrin, à Saint-Amand-Mont-Rond.
 Phalippou, ligne de la Méditerranée.
 Agnès, à Marseille R. P.
 Tauzin, à Paris R. P.
 Autard, à Marseille, central.
 Lachaux, à Paris 48.
 Gilles, à Lille, central.
 Macé, à Angers R. P.
 Valette, à Avignon R. P.
 Cocardon, à Fontainebleau.
 Fontan, à Évreux.
 Pouget, à Agen R. P.
 Bouqué, à Bordeaux R. P.
 Miette, à Châlons-sur-Marne.
 Cantel, à Bordeaux-Saint-Jean.
 Manivit, à Bouïra.
 Ginibre, à Angers R. P.
 Doudain, ligne du Nord.
 Sanson, à Vire.
 Tournier, à Grenoble R. P.
 Combrade, à Tulle.
 Cadmas, à Bordeaux, central.
 Sangi, à Bastia, central.

MM.

Bordron, à La Roche-sur-Yon.
 Marchand, à Paris, central.
 Barthet, à Toulouse R. P.
 Susini, à Sartène.
 Jean, à Saint-Brieuc.
 Haudrechy, à Amiens R. P.
 Weniger, à Paris 96.
 Cougout, à Clermont-Ferrand, central.
 Gérard, à Paris, central.
 Curvat, à Lyon-Terreaux.
 Grasset, à Paris 17.
 Lemoine, à Mantes-sur-Seine.

A 1,500 francs.

Lavergne, à Niort, gare.
 Le Gurudec, à Lorient.
 Vinot, à Auxerre.
 Borie, à Montélimar.
 Chauvin, à Elbeuf.
 Thibault, à Enghien-les-Bains.
 Vrigneau, à Niort.
 Levacque, à Pont-à-Mousson.
 Popelard, à Chaumont.
 Beaux, à Valence.
 Gourdat, à Laghouat.
 Vaillet, à Besançon R. P.
 Capuran, à Auch.
 Guibal, à Nîmes R. P.
 Lacorège, à Leus.
 Berthoumieux, à Narbonne.
 Morin, à Cherbourg.
 Le Moing, à Lannion.
 Eymery, à Périgueux.
 Fléchet, à Lyon, central.
 Cornuet, à Vitry-le-François.
 Capou, à Albi.
 Bourret, à Aubusson.
 Courtois, à Mâcon.
 Cheyssière, à Valence.
 Saint-Arroman, à Auch.
 Levoley, à Privas.
 Bermond, à Gaillac.
 Maurel, à Gaillac.
 Gleyzes, à Carcassonne.
 Gaudry, à Nevers.
 Boinet, à Agen.
 Fouchier, à Cognac.
 Darcos, à Mascara.
 Baudru, à Saint-Girons.
 Lagravère, à Auch.
 Girot, à Pont-Audemer.
 Lacroix, à Millau.
 Lemièrre, à Coutances.

MM.

Comte, à Paris 22.
Durand, à Paris, central.
Demoy, à Dinan.
Monsarrat, à Montauban.
Gilbert, à Maubeuge.
Bomblet, à Maubeuge.
Chauvineau, à Angers R. P.
Pellissier, à Briançon.
Augier, à Nevers.
Barataud, à Limoges R. P.
Soyer, à Dieppe.
Talazac, à Montpellier, central.
Vrignaud, à Jonzac.
Abyven, à Brest, central.
Pons, à Pamiers.
Dizay, à Caen R. P.
Bubbe, à Boulogne-sur-Mer.
Brijon, à Troyes R. P.
Bénistand, à Valence.
Bruzac, à Paris 4.
Delavarde, à Houllieur.
Lauwerie, à Lille, central.
Videment, à Saint-Malo.
Fourneau, à Saumur.
Bontoux, à Montélimar.
Boucly, à Lille, central.
Bébin, à Paris, central.
Quiévreux, à Cambrai.
Soleilland, à Ambert.
Durand, à Vire.
Cléro, à Quimper.
Lallement, à Falaise.
Dumont, ligne du Sud-Ouest.
Mathon, à Amiens R. P.
Le Blanc, à Paris 3.
Barrère, à Aïn-Temouchet.
Branger, à Bordeaux, central.
Icart, à Toulouse R. P.
Vitoux, à Roubaix.
Guillaumin, à Commeny.
Clavières, à Lyon, central.
Bitsche, ligne de l'Ouest.
Bouchet, à Alger, central.
Lesseine, à Tulle.
Mellre, à Rive-de-Gier.
Guidez, à Noyon.
Duchateau, à Châteauroux.
Saint-Martin, à Tarbes.
Xicluna, à Mustapha-Palais.
Goujon, à Carcassonne.
Louvet, à Béziers.
Caron, à Paris, central.
Cateau, à Lille, central.

MM.

Puccinelli, à Mustapha.
Maury, à Oran R. P.
Jalabert, à Béziers, principal.
Laurent, à Paris 2.
Lebœuf, à Paris R. P.
Chermat, à Pontivy.
Donzé, à Monthéliard.
Arnal, à Pézenas.
Duchêne, à Annecy.
Godiot, à Nevers.
Pinot, à Châteauroux.
Boitte, à Tulle.
Régnier, à Périgueux.
DeFrancq, à Paris 50.
Stubert, à Cambrai.
Estevance, au Cateau.
Martinot, à Troyes R. P.
Ravet, à Argentan.
Montagné, à Gaillac.
Guinabeaudet, ligne de Lyon.
Cartigny, à Toulon.
Pathiot, à Vitry-le-François.
Rambier, à Mende.
Bigue, à Guéret.
Michel, à Montpellier, central.
Terrée, à Lourdes.
Petit, à Calais-Fontinettes.
Boudon, à Marseille, central.
Dejean, ligne du Sud-Ouest.
Bonnard, à Autun.
Mahé, à Vannes.
Bernard, à Pontivy.
Neus, à Lille R. P.
Sévérac, à Dieppe.
Viguiet, à Marseille, central.
Barrière, à Narbonne.
Massiani, à Corte.
Collin, à Paris 4.
Dourlent, à Lille, central.
Durant, à Lille R. P.
Béholle, à Bayonne.
Coudène, à Lyon, central.
Monition, à Bône.
Ortoli, à Sartène.
Villefroy, à Paris 26.
Picq, à Auxerre.
Camboulas, à Mende.
Armand, à Ajaccio.
Ardito, à Monte-Carlo.
Genty, à Angers R. P.
Simonin, à Milianah.
Delaunay, à la Roche-sur-Yon.
Briquet, à Elbeuf.

MM.

Vasserot, à Marseille R. P.
 Baucelles, à Paris 24.
 Tranchard, à Lyon-Perrache.
 Albagnac, à Pézénas.
 Mourlain, à Reims, principal.
 Capdeville, à Arcachon.
 Carrière, à Évreux.
 Leroy, à Louviers.
 Fritz, à Paris R. P.
 Poinson, à Paris 67.
 Laulanié, à Nantes, central.
 Trithard, à Paris, central.
 Bertinier, à Laval.
 Tortrat, à Cosne.
 Bellart, à Saint-Quentin.
 Pujol, à Béziers, principal.
 Bassaget, à Rouen R. P.
 Boucharel, à Carcassonne.
 Brun, à Valence.
 Chauveau, ligne de l'Ouest.
 Dourthe, à Mœrcenx.
 Lafont, ligne de Lyon.
 Culine, à Gannat.
 Richard, à Grenoble R. P.
 Jégou, à Montpellier Grand-Galion.
 Tauban, à Niort.
 Petitfour, à Lille R. P.
 Buisson, ligne de l'Ouest.
 Saint-Raymond, à Béziers.
 Billau, à Lille R. P.
 Quilichini, à Sartène.
 Pommier, à Niort.
 Lapalme, à Narbonne.
 Le Gris, à Caen R. P.
 Barsacq, à Toulouse, central.
 David, à Rouen, central.
 Régent, à Dunkerque.
 Céré, à Périgueux.
 Chauveau, à Paris 98.
 Roman, à Marseille, central.
 Bénézech, ligne de la Méditerranée.
 Carlotti, à L'Arba.
 Blanc, à Chambéry.
 Bonnot, à Nevers.
 Branchard, à Marseille, central.
 Milon, à Nantes, central.
 Tanchoux, à Châteauroux.
 Longuet, à Elbeuf.
 Lemoine, à Beauvais.
 Thouvenin, ligne de l'Est.
 Buquet, à Paris 2.
 Collomb, à Annecy.
 Moreau, à Fontenay-le-Comte.

MM.

Pech, à Agen.
 Féchant, à Saumur.
 Nicol, à Paris 81.
 Gandais, à Mayenne.
 Le Hénaff, à Dinan.
 Villard, à Vienne.
 Desrez, à Caen R. P.
 Dellaux, à Laval.
 Finily, à Marseille, central.
 Blondeau, à Vincennes.
 Surreau, à Loudun.
 Christophe, à Limoges R. P.
 Cientat, à Lorient.
 Pinaud, à Brest, principal.
 Tacheix, ligne de Lyon.
 Beauvalet, à Saint-Quentin.
 Cau, à Rennes R. P.
 Simon, à Sidi-Bel-Abbès.
 Lefèvre, à Senlis.
 Bocage, à Cherbourg.
 Jugeau, à Nantes, central.
 Martini, ligne du Sud-Ouest.
 Vergnaud, ligne du Sud-Ouest.
 Rastier, ligne du Sud-Ouest.
 Boimond, à Bouffarick.
 Grimaud, à Marseille, central.
 Naudon, à Niort.
 Chauvel, à Alençon.
 Renault, à Paris 2.
 Pivert, à Caen R. P.
 Pennel, à Montargis.
 Peyresaubes, à Annecy.
 Plazol, à Paris 3.
 Mathieu, à Belfort, faubourg de France.
 Roussel, à Nantes R. P.
 Lagane, à Libourne.
 Bonérandi, à Bastia-Poste.
 Joseph, à Nevers.
 Décheix, à Paris, central.
 Bouthinaud-Grandpré, ligne des Pyrénées.
 Décot, à Saint-Lô.
 Alle, à Paris R. P.
 Sauerborn, à Paris 1.
 Jauffrès, à Condé-sur-Noireau.
 Sauvaître, à La Rochelle.
 Beledin, à Alger R. P.
 Boutin, à Bordeaux R. P.
 Lagarde, à Bougie.
 Démoustier, à Maubeuge.
 Lerouilly, à Caen R. P.
 Viau, à Saint-Nazaire.
 Holveck, à Paris 5.
 Soulier, à Paris R. P.

MM.

Castay, ligne du Sud-Ouest.
 Portal, à Alger R. P.
 Le Scoarnec, à Quimper.
 Delsart, à Lille R. P.
 Cuisinier, à Paris 19.
 Nicolle, à Paris R. P.
 Jardin, Versailles R. P.
 Moreau, à Limoges R. P.
 Jouines, à Pézénas,
 Roussenque, à Guéret.
 Fabre, ligne du Nord.
 Duploux, à Arras.
 Richard, à Limoges R. P.
 Montagnier, ligne de Lyon.
 Detriehou, à Guéret.
 Roquillas, à Marseille, central.
 Gervreau, à Alger R. P.
 Pingriveaux, à Limoges R. P.
 Le Moine, ligne de l'Ouest.
 Lefebvre, à Roubaix.
 Creuzet, à Montargis.
 Gentilhomme, à Alençon.
 Jacques, au Havre, central.
 Guillemot, à Vannes.
 Madec, à Vannes.
 Baucher, à Paris, central.
 Rousseau, à Cette.
 Lucas, à Niort.
 Gutzviller, à Alger R. P.
 Maugey, à Auxerre.
 Desté, à Mézières.
 Boutin, à Nantes, central.
 Gaudrit, à Saint-Amand M. R.
 Martefon, à Saumur.
 Guillemain, à Briançon.
 Dinouard, à Amiens R. P.
 Rosier (M. V.), à Avallon.
 Rosier (Jean), à Périgueux.
 Duponnois, ligne de l'Est.
 Lagorsse, à Poissy.
 Ventre, à Marseille, central.
 Pintard, à Tarascon.
 Devillers, à Lille, central.
 Ernout, à Hazebrouck.
 Léger, à Alger, central.
 Gonnet, à Paris, R. P.
 Dubois, à Fourmies.
 Giocanti, à Calvi.
 Jarrix, à Paris 67.
 Pannier, à Caen, central.
 Lafabregue, à Montpellier-Grand-Galion.
 Viguier, à Montluçon.
 Chazal, à Paris 24.

MM.

Collier, à Valenciennes.
 Lebailly, à Lorient.
 Père, à Chinon.
 Labarre, à Saumur.
 Chavanac, à Sidi-bel-Abbès.
 Mano, à Bordeaux-Aquitaine.
 Robin, à Moulins.
 Hamon, à Saint-Brieuc.
 Heitz, à Lunéville.
 Polle, à Guise.
 Blacas, à Draguignan.
 Sicart, à Paris, central.
 Durand, à Mâcon.
 Bréjon, à Poitiers.
 Ducos, à Toulouse R. P.
 Gidon, à Djidjelli.
 Escaich, à Perpignan.
 Bourse-Charles, à Châlons-sur-Marne.
 Lafont, à Avignon R. P.
 Pellegrin, à Nice R. P.
 Prost-Maréchal, à Saïda.
 Laruelle, à Montargis.
 Bouillet, ligne de l'Est.
 Gueric, à Marmande.
 Salanson, à Marvejols.
 Hubert, à Paris 71.
 Pournier, à Bourges.
 Nauny, ligne du Sud-Ouest.
 Balleydier, à Annecy.
 Boisson, à Paris R. P.
 Boutry, à La Fère.
 Pichot, à Nevers.
 Trainson, à Perrégaux.
 Defever, à Lille R. P.
 Jeannin, à Paris 17.
 Poussel, à Marseille, central.
 Fraudet, ligne de l'Est.
 Hiver, à Saint-Étienne R. P.
 Chevenet, à Nevers.
 Serruan, ligne de Lyon.
 Didier, à Saint-Étienne R. P.
 Clamens, ligne de Lyon.
 Terrasse, ligne de l'Est.
 Laycc, à Vannes.
 Lalande, à Dax.
 Nicolas, à Quimper.
 Castéran, à Tarbes.
 Pinot, ligne du Sud-Ouest.
 Ance, ligne de la Méditerranée.
 Teyssier, à Soukaras.
 Exbrayat, à Paris R. P.
 Le Roux, à Lannion.
 Vergade, à Sidi-Bel-Abbès.

MM.

Fouchet, à Rouen, central.
 Masson, à Saint-Omer.
 Lassourd, à Nantes R. P.
 Le Govic, à Pontivy.
 Péchadre, ligne du Nord-Ouest.
 Girardet, à Oran Karguentah.
 Belin, à Bar-le-Duc.
 Martinaud, à Nantes R. P.
 Gavinet, ligne du Sud-Ouest.
 Santarelli, à Bonifacio.
 Viros, à Toulouse R. P.
 Géraud, à Saint-Girons.
 Guyot, à Briançon.
 Zonza, à Batna.
 Denarié, à Paris R. P.
 Dupouy, à Morcenx.
 Roux, à Cavaillon.
 Peyrot, à Versailles, préfecture.
 Siffre, à Paris R. P.
 Barthélemy, à Gap.
 Charles, à Besançon R. P.
 Nicolle, à Rouen R. P.
 Bergeret, à Dijon R. P.
 Laporte, à Paris R. P.
 Masson, à Chaumont.
 Poli, à Marseille R. P.
 Bergon, ligne du Sud-Ouest.
 Rousselet, à Alençon.
 Delmas, à Évreux.
 Briet, à Creil.
 Passerieu, à Paris 49.

MM.

Arrou, à Baugé.
 Laroudie, à Châteauroux.
 Le Ray, à Vitré.
 Gibert, ligne de Lyon.
 Bourbon, à Lyon R. P.
 Renaud, à Paris 55.
 Teste, à Toulouse R. P.
 Lemaire, à Saint-Quentin.
 Bouichère, à Narbonne.
 Boissclet, ligne du Nord-Ouest.
 Guérin, à Nancy R. P.
 Hébrard, ligne de l'Ouest.
 Gavens, à Avignon R. P.
 Machenaud, à Bordeaux, central.
 Massot, à Laigle.
 Soucaret, à Auch.
 Bliaux, ligne de Lyon.
 Bienvenu, à Romans.
 Ogier, à Nantes R. P.
 Alaux, à Noyon.
 Gourdon, à Évreux.
 Riou, à Caen R. P.
 Louvel, à Vitré.
 Nourry, à Avignon R. P.
 Aymé, à Dôle.
 Lefèvre, ligne du Nord.
 Bousquet, à Lisieux.
 Affre, à Paris, central.
 Fouquet, à Paris R. P.
 Orsini, à Saint-Florent.

Les commis auxiliaires dont les noms suivent, reconnus admissibles à l'examen du 1^{er} décembre 1896, sont nommés surnuméraires sur place.

MM.

Meyer, à Privas.
 Caumont, à Saumur.
 Vidal, à Nogent-le-Rotrou.
 Molinier, à Louviers.
 Allier, à Salon.
 Bodineau, à Caen R. P.
 Gatines, à Paris 47.
 Lemoine, à Paris 47.
 Rimbert, ligne de l'Est.
 Lecareau, à Paris 18.
 Dauprat, à Épinal, rue Thiers.
 Marie, à Bayeux.
 Violleau, à Angers R. P.
 Faure, à Roanne.
 Moulette, à Paris R. P.
 Garrérés, ligne de l'Ouest.
 Trey, à Évreux.
 Bernhard, à Lille R. P.

MM.

Peyriguey, à Bordeaux R. P.
 Carias, à Paris R. P.
 Blanc, ligne de la Méditerranée.
 Richard, à Falaise.
 Fournier, au Havre, central.
 Favier, ligne de Lyon.
 Turbeau, à Saint-Quentin.
 Lautré, ligne du Sud-Ouest.
 Donadey, à Belfort-ville.
 Lion, à Paris R. P.
 Pastrie, à Tours, central.
 Matriolet, à Laon R. P.
 Geftzenlichter, à Perpignan.
 Clavel, à Avignon R. P.
 Pain, aux Sables-d'Olonne.
 Duchet, à Nevers.
 Duverger, à Épernay.

SERVICE CENTRAL. — 2^e BUREAU. — PERSONNEL.

NOMINATIONS ET MUTATIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services	TRAITE- MENTS	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			francs.			francs.
MM. Bonnard.	Com. de dir.	Mâcon	3,000	Comm. princ. de direct.	Mâcon	3,000
Legendre.	<i>Idem.</i>	Saint-Lô.	3,000	<i>Idem.</i>	Saint-Lô.	3,000
Prost.	<i>Idem.</i>	Rouen.	3,000	<i>Idem.</i>	Troyes	3,000
Arteaux.	<i>Idem.</i>	Nantes.	3,000	<i>Idem.</i>	Caen.	3,000
Geeraort.	<i>Idem.</i>	Lille.	3,000	Com. de dir.	Lille, téléphones..	3,000
Raoult.	Commis	Rouen R. P.	1,800	<i>Idem.</i>	Rouen.	1,800
Planchon.	Commis te- neur.	Montpellier, caisse d'épargne.	3,000	Com. princ. teneur.	Montpellier, caisse d'épargne.	3,000
Hugonin.	<i>Idem.</i>	Épinal, caisse d'é- pargne.	3,000	<i>Idem.</i>	Épinal, caisse d'é- pargne.	3,000
Bros.	Commis cais- sier.	Rodez, caisse d'é- pargne.	3,000	Com. princ. caissier.	Rodez, caisse d'é- pargne.	3,000
Morantin.	Facteur de ville.	Nantes R. P.	1,000	Expéditionn.	Nantes, caisse d'é- pargne.	1,500
Guillon.	Saint-Nazaire.	"	<i>Idem.</i>	Nantes, direction..	1,500
M ^{me} Marest.	Employée.	3 ^e div ^{on} , 3 ^e bureau.	1,200	Employée.	Direct ^{on} de la Seine.	1,200
M ^{lle} Demichel.	<i>Idem.</i>	La Rochelle, caisse d'épargne.	1,000	<i>Idem.</i>	Agen, caisse d'é- pargne.	1,000
M ^{me} veuve Rupert.	Bordères.	"	<i>Idem.</i>	La Rochelle, caisse d'épargne.	1,000
M ^{lle} Boireau.	Employée.	Bordeaux-Salinières	1,000	<i>Idem.</i>	Bordeaux, caisse d'épargne.	1,000
Thomas.	<i>Idem.</i>	Guingamp.	1,100	<i>Idem.</i>	Saint-Etienne, caisse d'épargne.	1,100
Girandau.	<i>Idem.</i>	La Tremblade.	1,000	<i>Idem.</i>	La Rochelle, caisse d'épargne.	1,000
MM. Le Pouliquen.	Com. princ..	Paris 16.	3,600	Chef de brig.	Ligne de l'Ouest ..	3,600
Hay.	<i>Idem.</i>	Cherbourg.	3,300	Com. princ..	Saint-Lô.	3,300
Jaudot.	Commis	Nice, central	3,000	<i>Idem.</i>	Nice R. P.	3,300
Lamy.	<i>Idem.</i>	Joigny.	3,000	<i>Idem.</i>	Fontainebleau.	3,300
Saladin.	<i>Idem.</i>	Paris 2.	3,000	<i>Idem.</i>	Paris 22.	3,300
de Giraud.	<i>Idem.</i>	Paris 47.	3,000	<i>Idem.</i>	Paris 5.	3,300
Larcher.	<i>Idem.</i>	Paris R. P.	3,000	<i>Idem.</i>	Paris R. P.	3,300
Fichet.	<i>Idem.</i>	Lorient.	3,000	<i>Idem.</i>	Cherbourg.	3,300
Le Chaix.	Receveur.	Concarneau.	2,700	<i>Idem.</i>	Paris 16.	3,000
Dubois.	Receveur.	Confolens.	2,700	Receveur.	Mayenne.	3,000
Menvielle.	Commis	Pézenas.	3,000	<i>Idem.</i>	Toulon, faubourg du Pont-du-Las.	2,700
Daire.	<i>Idem.</i>	Angoulême.	3,000	<i>Idem.</i>	Barbezieux	2,700
M ^{lle} Burin-Daissard	Receveuse.	Gelles.	1,200	Receveuse.	S ^t -Remy-sur-Durolle	1,200
M ^{me} Stève.	<i>Idem.</i>	S ^t -Martin-Vésubie..	1,200	<i>Idem.</i>	Clans.	1,200
M. Liénéré.	Expédition ^{re} .	Administr. centrale, 2 ^e division.	1,600	Receveur.	S ^t -Martin-Vésubie..	1,600
M ^{lles} Banc.	Dame em- ployée.	Direct. de la caisse nation. d'épargne	1,500	Receveuse.	S ^t -Martin-d'Ablois.	1,400
Laurent.	Receveuse.	S ^t -Martin-d'Ablois .	1,400	Dame em- ployée.	Direct. de la caisse nation. d'épargne	1,500
M. Capirossi.	Expédition ^{re} .	Adm. centrale, serv. central, 1 ^{er} bur.	1,800	Receveur	Amélie-les-Bains.	1,800
M ^{me} veuve Gouin.	Aide.	Issy-l'Évêque	"	Receveuse.	Saint-Yan.	1,000
M ^{lle} Bonenfant.	Receveuse.	Turriers.	1,200	<i>Idem.</i>	Château-Arnoux.	1,200
M ^{me} Icard.	<i>Idem.</i>	Château-Arnoux	1,200	<i>Idem.</i>	Turriers	1,200
M. Martin.	Receveur.	Vallon-en-Sully	1,400	Receveur.	Boussac.	1,600
M ^{me} veuve Lafour- noux.	Receveuse.	Saint-Anthème.	1,400	Receveuse.	Vallon-en-Sully	1,100

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
M ^{lles} Autier.....	Receveuse...	Artemarc.....	1,400	Receveuse...	Thoissey.....	1,600
Jacquand.....	Idem.....	Matour.....	1,200	Idem.....	Trainayes.....	1,200
Plassard.....	Idem.....	Bellevesvre.....	1,200	Idem.....	Matour.....	1,200
Guex.....	Dame empl.	Mâcon.....	1,100	Idem.....	Bellevesvre.....	1,200
Girod.....	Receveuse...	Saint-Germain-du-Bois.	1,600	Idem.....	Mornant.....	1,600
M ^{me} veuve Masson.	Idem.....	Renève.....	1,400	Idem.....	Savigny-les-Beaune.	1,400
M. Layrac.....	Receveur...	Thézan.....	1,000	Receveur...	Ouvellan.....	1,000
M ^{mes} Plessard.....	Receveuse...	Sainte-Maure-de-Touraine.	2,000	Receveuse...	Voves.....	2,000
Avisse.....	Idem.....	Montbazou.....	1,400	Idem.....	Sainte-Maure-de-Touraine.	1,600
M. Gervot.....	Commis.....	Nantes, direction..	3,000	Receveur...	Concarneau.....	2,700
M ^{me} Vordier.....	Receveuse...	Ouroux.....	1,600	Receveuse...	Saint-André-de-Roquelongue.	1,600
M ^{lle} Clayeux.....	Idem.....	Luzy.....	2,000	Idem.....	Ouroux.....	2,000
M. Harlequin....	Receveur...	Aillevilliers.....	1,600	Receveur...	Luzy.....	1,800
M ^{mes} Garreau.....	Receveuse...	Lieruais.....	1,400	Receveuse...	Aillevilliers.....	1,600
veuve Delcung-Saint-Martin	Idem.....	Les Cabannes.....	1,200	Idem.....	La Bastide-de-Sérou	1,200
M ^{lle} Chaubet.....	Idem.....	Serres-sur-Arget...	1,200	Idem.....	Les Cabannes.....	1,200
M ^{me} Prévost.....	Dame empl.	Poix.....	1,100	Idem.....	Serres-sur-Arget...	1,200
M. Striff.....	Receveur...	Combles.....	1,200	Receveur...	Flixécourt.....	1,200
M ^{lles} Malot.....	Receveuse...	Flixécourt.....	1,400	Receveuse...	Combles.....	1,400
Teissèdre.....	Idem.....	Herbillon.....	1,000	Idem.....	Portel.....	1,000
M. Picot.....	Commis.....	Paris 36.....	3,000	Receveur...	Espalion.....	2,200
M ^{lle} de la Roche-lambert.	Dame employée.	Clermont-Ferrand.	1,100	Receveuse...	Gelles.....	1,200
M. Sertier.....	Receveur...	Fort-du-Plasne....	1,200	Receveur...	Les Rousses.....	1,200
M ^{me} Cousin.....	Postulant ^e receveuse.	"	Receveuse...	Fort-du-Plasne....	1,000
MM. Plat.....	Commis.....	Saint-Omer.....	1,800	Receveur...	Blendeques.....	1,600
Burlot.....	Idem.....	Bordeaux, central..	2,700	Idem.....	Vals.....	2,200
Guérin.....	Receveur...	Aiguilles.....	1,000	Idem.....	Quyras.....	1,000
M ^{lles} Poitou.....	Receveuse...	Escaudain.....	1,400	Receveuse...	Douvrin.....	1,400
Laurent.....	Idem.....	Douvrin.....	1,600	Idem.....	Haspres.....	1,600
M ^{me} Bayet.....	Idem.....	Haspres.....	1,400	Idem.....	Escaudain.....	1,400
M ^{lle} Vinal.....	Dame empl.	Bordeaux, téléphon.	1,200	Idem.....	Saint-Héand.....	1,200
M ^{me} Bizot.....	Receveuse...	Saint-Héand.....	1,200	Dame empl.	Bordeaux, téléphon.	1,200
Monti.....	Idem.....	Vezius.....	1,200	Receveuse...	Réalville.....	1,200
M ^{me} Magne.....	Receveuse...	Saint-Jean-de-Côle.	1,200	Receveuse...	Cubjac.....	1,200
Boisserie.....	Dame empl.	Excideuil.....	1,200	Idem.....	Saint-Jean-de-Côle.	1,200
M. Arnaud.....	Receveur...	Missègre.....	1,000	Receveur...	Bizanot.....	1,000
M ^{mes} Cau.....	Receveuse...	Ruissac-d'Aude....	1,200	Receveuse...	Alat.....	1,200
Mallet.....	Idem.....	Oisseau-le-Petit...	1,600	Idem.....	Juvigni-sous-Audaine.	1,600
M ^{lle} Monloys.....	Dame employée.	Bordeaux, cours d'Aquitaine.	1,100	Idem.....	Oisseau-le-Petit...	1,200
Fauvel.....	Receveuse...	Condé-sur-Huisne..	1,400	Idem.....	Le Merlerault....	1,400
M ^{me} Guary.....	Idem.....	Saint-Germain-du-Bel-Air.	1,400	Idem.....	Cazals.....	1,400
M ^{lle} Laumonier...	Idem.....	Brisambourg.....	1,400	Idem.....	Daugé.....	1,400
M ^{mes} Rougé.....	Idem.....	Bégadan.....	1,200	Idem.....	Brisambourg.....	1,200
Guintard.....	Idem.....	Saint-Fort-sur-Gironde.	1,400	Idem.....	Bégadan.....	1,400
Dordy.....	Idem.....	Maulévrier.....	1,600	Idem.....	Saint-Fort-sur-Gironde.	1,600
M ^{lle} Duret (A.-M.)	Idem.....	L'Hermenault....	1,000	Idem.....	Maulévrier.....	1,000
M ^{mes} Delage.....	Idem.....	Dignac.....	1,200	Idem.....	Targon.....	1,200
veuve Veyssié.	Idem.....	S'-Denis-les-Martel.	1,200	Idem.....	Payrac.....	1,200
M. Navarre.....	Receveur...	Garcin.....	1,000	Receveur...	Ycheux.....	1,000
M ^{lles} Moncassin...	Receveuse...	Tournecoupe.....	1,200	Receveuse...	Garcin.....	1,200
Comiti.....	Idem.....	Epreville-Martainville.	1,200	Idem.....	Argueil.....	1,200

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
M ^{me} Chollez	Dame em- ployée.	Paris 90	1,200	Receveuse . . .	Épreville - Martain- ville.	1,200
Teiller	Receveuse . . .	Champigny-s ^r Veude	1,000	<i>Idem</i>	Montbazou	1,000
Bérault	Dame empl.	Le Blanc	1,000	<i>Idem</i>	Champigny-s ^r Veude	1,000
Dury	<i>Idem</i>	Bourg	1,300	<i>Idem</i>	S ^t -Étienne-du-Bois.	1,200
MM. Chambaud	Receveur	S ^t -Étienne-du-Bois.	1,400	Receveur	Renève	1,400
Prugnaud	Commis	Administr. centrale, 1 ^{re} div., 1 ^{er} bur.	2,800	<i>Idem</i>	La Souterraine	2,700
M ^{lle} Robert	Receveuse . . .	Marterolles	1,400	Receveuse . . .	Genolhae	1,400
Sureau	Dame empl.	Nantes, central	1,000	Receveuse . . .	Ligné	1,000
Lemaître	Receveuse . . .	Ligné	1,200	Dame empl.	Nantes, central	1,200
M ^{me} Soleilhand	Dame empl.	Ambert	1,100	Receveuse . . .	Saint-Anthème	1,000
M ^{lles} Julliot	<i>Idem</i>	La Rochelle	1,100	<i>Idem</i>	Oulmes	1,000
Rivel	<i>Idem</i>	Lézignan	1,000	<i>Idem</i>	Raissac-d'Aude	1,000
de Vassal	<i>Idem</i>	Brive	1,100	<i>Idem</i>	Mortierolles	1,200
M. Gindre	Commis	Paris 85	2,700	Receveur	Loudun	2,700
M ^{lle} Deshaies	Receveuse . . .	Manlay	1,000	Receveuse . . .	Liernois	1,000
MM. Biessy	Commis	Marseille, direction	2,700	Receveur	Confolens	2,700
Dagard	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,700	<i>Idem</i>	Apt.	2,700
Lombard	Receveur	Batilly	1,000	<i>Idem</i>	Thiaucourt	1,000
M ^{me} veuve Canot	Receveuse . . .	Courchaton	1,200	Receveuse . . .	Secy-sur-Saône	1,200
MM. Jeanmaire	Receveur	Sablé	2,700	Receveur	Figeac	3,000
Paquet	Commis	Châteauroux, direct.	2,700	<i>Idem</i>	Sablé	2,700
Leconte	<i>Idem</i>	Adm. centr., serv. centr., 2 ^e bureau	2,500	<i>Idem</i>	Ambérieu	2,400
Perrier	<i>Idem</i>	Valence	1,800	<i>Idem</i>	Collobrières	1,600
M ^{me} Oblin	Receveuse . . .	Crèvecœur-en-Auge.	1,400	Dame empl.	Direct. de la caisse nation. d'épargne	1,400
Fischosser	<i>Idem</i>	Ozoir-la-Ferrière . . .	1,200	Receveuse . . .	Villecresnes	1,200
M ^{lle} Bertsch	Dame em- ployée.]	Villeneuve - Saint - Georges.	1,100	<i>Idem</i>	Ozoir-la-Ferrière . . .	1,200
MM. Banroques	Commis	Ligne du Sud-Ouest	2,700	Commis	Paris 7	2,700
Demoulin	<i>Idem</i>	Paris, central	1,800	<i>Idem</i>	Dijon R. P.	1,800
Court	<i>Idem</i>	Marseille R. P.	1,500	<i>Idem</i>	Marseille, central . . .	1,500
Dumas	<i>Idem</i>	Marseille, central . . .	1,800	<i>Idem</i>	Marseille R. P.	1,800
Almy	<i>Idem</i>	Évreux	1,800	<i>Idem</i>	Le Havre, central . . .	1,800
Fontaine	<i>Idem</i>	Le Havre, central . . .	2,700	<i>Idem</i>	Évreux	2,700
Gladin	<i>Idem</i>	Paris, central	2,700	<i>Idem</i>	Paris 43	2,700
Bussière	<i>Idem</i>	Poissy	2,100	<i>Idem</i>	Paris 66	2,100
Barelli	<i>Idem</i>	Paris 11	1,500	<i>Idem</i>	Nice, central	1,500
Bordain	<i>Idem</i>	Lorient	2,400	<i>Idem</i>	Rouen, central	2,400
Brossaud	<i>Idem</i>	Concarneau	2,100	<i>Idem</i>	Lorient	2,100
Le Rumeur	<i>Idem</i>	Quimper, direction.	2,400	<i>Idem</i>	Concarneau	2,400
Habert	<i>Idem</i>	Paris 4	1,800	<i>Idem</i>	Paris 98	1,800
Bedel	<i>Idem</i>	Paris R. P.	2,400	<i>Idem</i>	Paris 4	2,400
Maury	<i>Idem</i>	Paris 47	2,700	<i>Idem</i>	Royan	2,700
Bouget	<i>Idem</i>	Paris R. P.	2,100	<i>Idem</i>	Ligne de l'Ouest . . .	2,100
Sucbe	<i>Idem</i>	Marseille R. P.	1,500	<i>Idem</i>	Marseille, central . . .	1,500
Defranchi	<i>Idem</i>	Paris R. P.	3,000	<i>Idem</i>	Marseille R. P.	3,000
Bourgeois	<i>Idem</i>	Tonkin	2,100	<i>Idem</i>	Enghien-les-Bains . . .	2,100
Faillie	<i>Idem</i>	Versailles, préfet.	1,500	<i>Idem</i>	Galais-Fontinettes . .	1,500
Barbier	<i>Idem</i>	La Roche-sur-Yon . . .	2,700	<i>Idem</i>	Niort	2,700
Dutard	<i>Idem</i>	Soukaras	1,500	<i>Idem</i>	Sidi-bel-Abbès	1,500
Mathis	<i>Idem</i>	Paris 92	2,400	<i>Idem</i>	Paris R. P.	2,400
Dumetz	<i>Idem</i>	Paris 35	2,400	<i>Idem</i>	Paris 92	2,400
Cornu	<i>Idem</i>	Le Havre, princ.	1,500	<i>Idem</i>	Paris 81	1,500
Breton	<i>Idem</i>	Boulogne-sur-Mer, Capécure.	2,100	<i>Idem</i>	Boulogne-sur-Mer, principal.	2,100
Anselme	<i>Idem</i>	Paris 2	1,800	<i>Idem</i>	Paris R. P.	1,800
Moneot	<i>Idem</i>	Ligne de l'Est	2,100	<i>Idem</i>	Paris 2	2,100
Gay	<i>Idem</i>	Paris 21	1,500	<i>Idem</i>	Paris R. P.	1,500
Barrie	<i>Idem</i>	Paris R. P.	1,500	<i>Idem</i>	Paris 21	1,500
Tallet	<i>Idem</i>	Alençon	2,100	<i>Idem</i>	Lyon, préfecture	2,100

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION ANCIENNE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Loison.....	Commis.....	Argentan.....	1,500	Commis.....	Alençon.....	1,500
Sémézies.....	Idem.....	Saïda.....	2,700	Idem.....	Lyon, central.....	2,700
Requier.....	Idem.....	Creil.....	2,700	Idem.....	Helizane.....	2,700
Gauthier.....	Idem.....	Cherbourg.....	2,100	Idem.....	Quimper.....	2,100
Le Quilliec.....	Idem.....	Lorient.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Le Saunier.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	Saint-Lô.....	1,500
Le Faou.....	Idem.....	Brest, principal...	2,400	Idem.....	Quimper.....	2,400
Kerbérénes.....	Idem.....	Rouen, central...	2,100	Idem.....	Brest, principal...	2,100
Quiney.....	Idem.....	Épinal R. P.....	1,500	Idem.....	Vesoul.....	1,500
Carquille.....	Idem.....	Vesoul.....	1,800	Idem.....	Épinal R. P.....	1,800
Gineste.....	Idem.....	Lodève.....	2,700	Idem.....	Montpellier.....	2,700
Vellas.....	Idem.....	Montpellier R. P..	1,500	Idem.....	Lodève.....	1,500
Delord.....	Idem.....	Marseille, central (an. de la Bourse)	1,500	Idem.....	Marseille, central..	1,500
Moulin.....	Idem.....	Marseille, central..	2,700	Idem.....	Marseille, central (an. de la Bourse)	2,700
Bedel.....	Idem.....	Paris 4.....	2,400	Idem.....	Paris R. P.....	2,400
Bussière.....	Idem.....	Paris 66.....	2,100	Idem.....	Paris 4.....	2,100
Lauzanne.....	Idem.....	Paris 49.....	1,500	Idem.....	Ligne de l'Est.....	1,500
Sarrazanas.....	Idem.....	Limoges R. P.....	1,500	Idem.....	Étampes.....	1,500
Dirac.....	Idem.....	Étampes.....	1,500	Idem.....	Limoges R. P.....	1,500
Delouche.....	Idem.....	Nogent-le-Rotrou..	1,500	Idem.....	Angoulême.....	1,500
Leray.....	Idem.....	Sétif.....	2,100	Idem.....	Constantine R. P..	2,100
Halimi.....	Idem.....	Constantine R. P..	1,800	Idem.....	Sétif.....	1,800
Mas.....	Idem.....	Châlons-sur-Marne.	1,500	Idem.....	Côte d'Ivoire.....	1,500
Casanova.....	Idem.....	Bône.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Ducaud.....	Idem.....	Dahomey.....	2,100	Idem.....	Sidi-bel-Abbès....	2,100
Miramond.....	Idem.....	Cette.....	2,100	Idem.....	Bône.....	2,100
Thomas.....	Idem.....	Belfort, ville.....	2,100	Idem.....	Cette.....	2,100
Melaye.....	Idem.....	Paris K.....	1,500	Idem.....	Paris R.....	1,500
Marcoussès.....	Idem.....	Le Havre, central..	1,800	Idem.....	Le Havre, port...	1,800
Petiet.....	Idem.....	Corbeil.....	2,100	Idem.....	Montmorency.....	2,100
Capet.....	Commis aux ^{rs} admissible au surnu- mériat.	En disponibilité..	"	Idem.....	Maubeuge.....	1,500
Imbert.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Draguignan.....	1,500
Clerc.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Belfort, faubourg de France.	1,500
Bernard.....	Idem.....	Idem.....	"	Surnumér ^{rs}	Le Havre, central..	"
Lartigue.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Poissy.....	"
Besson.....	Surnumér ^{rs}	Paris 7.....	"	Idem.....	Paris 13.....	"
Philippard.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Moulins.....	"
Sauvaire.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Ligne du Nord...	"
Langlet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Beauvais.....	"
Bosc.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Elbeuf.....	"
Mage.....	Idem.....	Paris 10.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Bouquet.....	Idem.....	Nancy R. P.....	"	Idem.....	Paris 25.....	"
Rondeaux.....	Idem.....	Maubeuge.....	"	Idem.....	Nancy R. P.....	"
Tramblay.....	Idem.....	Paris, central...	"	Idem.....	Agen.....	"
Beugin.....	Idem.....	Calais-Fontinettes	"	Idem.....	Tourcoing.....	"
Loyant.....	Idem.....	Paris 2.....	"	Idem.....	Nogent-le-Rotrou..	"
Goutet.....	Idem.....	Orléans R. P.....	"	Idem.....	Paris 2.....	"
Cossart.....	Idem.....	Paris, central...	"	Idem.....	Saint-Omer.....	"
Vernhes.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Elbeuf.....	"
Le Ménécal.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Lorient.....	"
Arribat.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Argentan.....	"
Latapie.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Dieppe.....	"
Ebrard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Versailles, préfet.	"
Badré.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Châlons-sur-Marne.	"
Helmer.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Belfort, ville.....	"
Didier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Dagorne.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Vannes.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Wimy	Surnumér ^{re}	Paris, central.	"	Surnumér ^{re}	Laon.	"
I l'éven.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Lannion	"
Marchal	Idem.	Idem.	"	Idem.	Neufchateau	"
Morel	Idem.	Idem.	"	Idem.	Grenoble.	"
Reneaud.	Idem.	Le Havre, port.	"	Idem.	Le Havre, central.	"
Perrin.	Idem.	Neufchateau	"	Idem.	Mirecourt.	"
Bazelot.	Idem.	Laon.	"	Idem.	Paris 77	"
Le Barbier	Idem.	Vannes	"	Idem.	Redon	"
Pardon	Idem.	"	Idem.	Paris R. P.	"
Cebille	"	Idem.	Idem.	"
Boyer	"	Idem.	Idem.	"
Nivelle	"	Idem.	Idem.	"
Bondrie.	"	Idem.	Idem.	"
Dufaye	"	Idem.	Idem.	"
Goyhène.	"	Idem.	Idem.	"
Canard	"	Idem.	Idem.	"
Lagarde.	"	Idem.	Idem.	"
Bize dit Peypoc	"	Idem.	Idem.	"
Froment.	"	Idem.	Idem.	"
Laurens	"	Idem.	Idem.	"
Saunié.	"	Idem.	Idem.	"
Gilède	"	Idem.	Idem.	"
Marcorelles.	"	Idem.	Idem.	"
Dautref.	"	Idem.	Idem.	"
Chapput.	"	Idem.	Idem.	"
Petrignani.	"	Idem.	Idem.	"
Lassus	"	Idem.	Idem.	"
Eglia.	"	Idem.	Idem.	"
Couret.	"	Idem.	Idem.	"
Baleyrier	"	Idem.	Idem.	"
Feyre	"	Idem.	Idem.	"
Neuhard.	"	Idem.	Idem.	"
Courdessus	"	Idem.	Idem.	"
Fabriès	"	Idem.	Idem.	"
Salis.	"	Idem.	Idem.	"
Revel.	"	Idem.	Idem.	"
Jansen.	"	Idem.	Idem.	"
Clion.	"	Idem.	Idem.	"
M ^{lle} s Gerlier.	Employée	Montceau-les-Mines.	1,000	Employée	Grenoble, téléph.	1,000
Arrighi.	Idem.	Alger, central.	1,100	Idem.	Alger, téléphone	1,100
Figarol.	Idem.	Idem.	1,500	Idem.	Foix	1,500
M ^{me} Ourmade.	Idem.	En disponibilité.	"	Idem.	Alger, central.	1,700
M ^{lle} Daydé	Empl. auxi- liaire.	Grenade-s ^r -Garonne	R ^{on} , 1,300	Idem.	Bagnols-sur-Ceze	R ^{on} , 1,300
Bosc	Employée	Bordeaux, téléphone	1,000	Idem.	Grenade-s ^r -Garonne	1,000
Priot.	Postulante	"	Idem.	Montceau-les-Mines.	1,000
M ^{lle} s Paitre	Employée	Paris 70.	1,000	Employée	Paris 62.	1,000
Jouenne.	Idem.	Le Havre, central.	1,100	Idem.	Rouen R. P.	1,100
M ^{me} Viel.	Idem.	Le Havre, quartier de l'Eure.	1,100	Idem.	Le Havre, central.	1,100
M ^{lle} s Vérel.	Idem.	Mortagne	1,100	Idem.	Le Havre, quartier de l'Eure.	1,100
Lobbé.	Idem.	Argentan.	1,000	Idem.	Mortagne.	1,000
Cordier.	Idem.	La Ferté-Macé.	1,000	Idem.	Argentan.	1,000
Baratte.	Postulante	"	Idem.	La Ferté-Macé	1,000
M ^{me} Lassaque	Employée	Tonneins.	1,000	Idem.	Rouen R. P.	1,000
M ^{lle} s Casteran.	Postulante	"	Idem.	Tonneins	1,000
Jacquet.	Idem.	"	Idem.	Bourg.	1,000
Janey	Surveillante.	Paris B.	1,200	Surveillante.	Paris F.	1,200
Dubois	Idem.	Paris A.	R ^{on} , 1,700	Idem.	Paris C.	R ^{on} , 1,700
M ^{me} Salvignol	Idem.	Idem.	R ^{on} , 1,200	Idem.	Paris, principal.	R ^{on} , 1,200

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS.
M ^{lle} Compère	Surveillante.	Paris E.	fr. R ^{on} , 1,300	Surveillante.	Paris R.	fr. R ^{on} , 1,300
M ^{me} Dumoulin	Idem	Idem	Trait. 1,400	Idem	Idem	Trait. 1,400
M ^{lles} Dupuy	Employée . . .	Paris A	1,100	Employée . . .	Paris G.	1,100
Aussaresses	Idem	Idem	1,200	Idem	Paris, principal . . .	1,200
Bonia	Idem	Idem	R ^{on} , 1,200	Idem	Idem	R ^{on} , 1,200
M ^{me} Boudin	Idem	Idem	1,000	Idem	Idem	1,000
M ^{lles} Boulay	Idem	Idem	R ^{on} , 1,100	Idem	Idem	R ^{on} , 1,100
Chambionnat	Idem	Idem	1,100	Idem	Idem	1,100
Boussard	Idem	Idem	R ^{on} , 1,200	Idem	Idem	R ^{on} , 1,200
Brunerie	Idem	Idem	1,100	Idem	Idem	1,100
M ^{me} Cagniard	Idem	Idem	1,200	Idem	Idem	1,200
M ^{lle} de Corrent	Idem	Idem	1,200	Idem	Idem	1,200
M ^{me} Couder	Idem	Idem	1,200	Idem	Idem	1,200
M ^{lles} Croizet	Idem	Idem	1,200	Idem	Idem	1,200
Dufour	Idem	Idem	1,200	Idem	Idem	1,200
Favier	Idem	Idem	1,100	Idem	Idem	1,100
M ^{me} Ferret	Idem	Idem	1,200	Idem	Idem	1,200
M ^{lle} François	Idem	Idem	1,100	Idem	Idem	1,100
M ^{mes} Gudolle	Idem	Idem	1,000	Idem	Idem	1,000
Jacquemot	Idem	Idem	R ^{on} , 1,200	Idem	Idem	R ^{on} , 1,200
M ^{lle} Jean	Idem	Idem	1,100	Idem	Idem	1,100
M ^{me} Long	Idem	Idem	1,100	Idem	Idem	1,100
M ^{lles} Mailhat	Idem	Idem	1,000	Idem	Idem	1,000
Mallard	Idem	Idem	R ^{on} , 1,200	Idem	Idem	R ^{on} , 1,200
M ^{me} Mortier	Idem	Idem	1,200	Idem	Idem	1,200
M ^{lles} Murat	Idem	Idem	1,100	Idem	Idem	1,100
Nozay	Idem	Idem	1,100	Idem	Idem	1,100
M ^{me} Pion	Idem	Idem	1,200	Idem	Idem	1,200
M ^{lles} Prévost	Idem	Idem	R ^{on} , 1,200	Idem	Idem	R ^{on} , 1,200
Renault	Idem	Idem	1,200	Idem	Idem	1,200
Robert	Idem	Idem	1,200	Idem	Idem	1,200
M ^{mes} Roquos	Idem	Idem	1,100	Idem	Idem	1,100
Sallé	Idem	Idem	1,200	Idem	Idem	1,200
Teyssier	Idem	Idem	1,200	Idem	Idem	1,200
Thirion	Idem	Idem	1,200	Idem	Idem	1,200
M ^{lle} Thomas	Idem	Idem	R ^{on} , 1,200	Idem	Idem	R ^{on} , 1,200
M ^{me} Vanmerceline	Idem	Idem	1,100	Idem	Idem	1,100
M ^{lle} Willemann	Idem	Idem	1,200	Idem	Idem	1,200
M ^{me} Liégeois	Idem	Paris E	1,200	Idem	Idem	1,200
M ^{lle} Polverelli	Idem	Idem	1,100	Idem	Idem	1,100
M ^{me} Eymard	Idem	Idem	1,200	Idem	Paris F	1,200
M ^{lle} Pfister	Idem	Idem	1,000	Idem	Idem	1,000
Albert	Idem	Idem	R ^{on} , 1,200	Idem	Paris R	R ^{on} , 1,200
M ^{me} Augros	Idem	Idem	1,000	Idem	Idem	1,000
M ^{lles} Bourdon	Idem	Idem	1,200	Idem	Idem	1,200
Boussard	Idem	Idem	1,200	Idem	Idem	1,200
M ^{mes} Cottard	Idem	Idem	1,200	Idem	Idem	1,200
Denis	Idem	Idem	1,200	Idem	Idem	1,200
M ^{lles} Deschamps	Idem	Idem	1,200	Idem	Idem	1,200
Devergies	Idem	Idem	1,200	Idem	Idem	1,200
M ^{me} Douay	Idem	Idem	1,200	Idem	Idem	1,200
M ^{lles} Favreau	Idem	Idem	1,000	Idem	Idem	1,000
Gey	Idem	Idem	1,100	Idem	Idem	1,100

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.
M ^{lles} Grand.....	Employée...	Paris E.....	1,100	Employée...	Paris, principal...	1,100
Griffoul.....	Idem.....	Idem.....	R ^{on} , 1,200	Idem.....	Idem.....	R ^{on} , 1,200
M ^{me} Gros.....	Idem.....	Idem.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
M ^{lles} Karl.....	Idem.....	Idem.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Lang.....	Idem.....	Idem.....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
Lévy.....	Idem.....	Idem.....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
M ^{me} Macheroy.....	Idem.....	Idem.....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
M ^{lles} Marchand.....	Idem.....	Idem.....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
Matry.....	Idem.....	Idem.....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
Mazuro.....	Idem.....	Idem.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
M ^{mes} Mellinger.....	Idem.....	Idem.....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
Michel.....	Idem.....	Idem.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
M ^{lle} Meunier.....	Idem.....	Idem.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
M ^{mo} Morgand.....	Idem.....	Idem.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
M ^{lle} Pallier.....	Idem.....	Idem.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
M ^{me} Pellet.....	Idem.....	Idem.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
M ^{res} Richard.....	Idem.....	Idem.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
Robardet.....	Idem.....	Idem.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
Rougeron.....	Idem.....	Idem.....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
Rouvet.....	Idem.....	Idem.....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
Soyer.....	Idem.....	Idem.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
M ^{mes} Spenté.....	Idem.....	Idem.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
Piquery.....	Idem.....	Toulouse, Bourso..	1,500	Idem.....	Auch.....	1,500
M ^{lles} Lacombe.....	Idem.....	Saint-Jean-d'Angély	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
Septé.....	Idem.....	La Tremblade.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Pouy.....	Idem.....	Loches.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Hournarete.....	Idem.....	Gournay-en-Bray..	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Carrère.....	Idem.....	St-Etienne, central	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Pottier.....	Idem.....	Lézignan.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Vaudou.....	Postulante..	"	Idem.....	Saint-Jean-d'Angély	1,000
Veder.....	Idem.....	"	Idem.....	La Tremblade.....	1,000
Bourmault.....	Idem.....	"	Idem.....	Loches.....	1,000
Beaufils.....	Idem.....	"	Idem.....	Gournay-en-Bray...	1,000
Argouges.....	Idem.....	"	Idem.....	St-Etienne, central.	1,000
Andral.....	Idem.....	"	Idem.....	Lézignan.....	1,000
Carayol.....	Idem.....	"	Idem.....	Pézenas.....	1,000
Lavigne.....	Employée...	La Charité.....	1,000	Idem.....	Macon.....	1,000
Berthélemy.....	Idem.....	Château-Chinon..	1,000	Idem.....	La Charité.....	1,000
Turiau.....	Idem.....	Autun.....	1,000	Idem.....	Château-Chinon..	1,000
Lardry.....	Postulante..	"	Idem.....	Autun.....	1,000
Bassot.....	Ex-receveuse.	"	Idem.....	Avallon.....	1,200
Legrand.....	Employée...	Meulan.....	1,000	Idem.....	Bougival.....	1,000
Jacoutot.....	Idem.....	Bougival.....	1,100	Idem.....	Meulan.....	1,100
Cros.....	Idem.....	Foix.....	1,000	Idem.....	Castelnaudary.....	1,000
Roussel.....	Postulante..	"	Idem.....	Foix.....	1,000
Janqua.....	Employée...	Cognac.....	1,000	Idem.....	Bordeaux-Fonlaud.	1,000
Pampouille.....	Postulante..	"	Idem.....	Cognac.....	1,000
Louis.....	Employée...	Segré.....	1,100	Idem.....	Angers, rue d'Anjou	1,100
Basley.....	Postulante..	"	Idem.....	Segré.....	1,000
M ^{mes} Vaconsin.....	Receveuse...	Grisy-Suisnes.....	1,400	Idem.....	Blois R. P.....	1,400
Mouska.....	Employée...	Clermont - Ferrand	1,000	Idem.....	Clermont - Ferrand,	1,000
		R. P.			central.	
M ^{lles} Simon.....	Idem.....	Tarare, téléphone..	1,000	Idem.....	Clermont - Ferrand	1,000
					R. P.	
Buffet.....	Postulante..	"	Idem.....	Tarare, téléphone..	1,000
Marguet.....	Stagiaire...	Paris, principal...	"	Idem.....	Paris, principal...	1,000
Jourd'hui.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Eygout.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
M ^{me} Jacques.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
M ^{lle} Cassan.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
M ^{me} Richard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
M ^{lles} Louis.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
M ^{lles} Médard.....	Stagiaires...	Paris, principal...	fr.	Employée...	Paris, principal...	fr. 1,000
Ladoux.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Fribault.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Dufour.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Troncasso.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Perrin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Rullier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Bars.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Dalbavie.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
de la Laurencie	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Pommier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Michollin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Gosset.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Duval.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Hachet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Fontaine.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
M ^{mes} Legrand.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Rouhaud.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Raymond.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
M ^{lles} Chale.....	Idem.....	Paris B.....	"	Idem.....	Paris B.....	1,000
Lefebvre.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Leyrat.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Brecy.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Piechocki.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
M ^{me} Boisdelong.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Mayer.....	Idem.....	Paris I.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Mahault.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
M ^{lles} Ducray.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Morin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Coudeyras.....	Idem.....	Paris F.....	"	Idem.....	Paris F.....	1,000
Crouzet.....	Employée...	Le Havre, téléph.	1,100	Idem.....	Marseille, téléphone	1,100
Chaponnais.....	Postulante...	"	Idem.....	Le Havre, téléph.	1,000
Teuly.....	Idem.....	"	Idem.....	Toulouse, Bourse..	1,000
Grisel.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris, central.....	1,000
Raynaud (R.-A.).	Employée...	Paris, principal...	1,000	Idem.....	Narbonne, téléph..	1,000
M ^{mes} Ballanger.....	Postulante	"	Idem.....	Creil, téléphone...	1,000
Demade.....	Idem.....	"	Idem.....	Fourmies, téléphone	1,000
M ^{lle} Tilly.....	Stagiaire...	Lille, téléphone...	"	Idem.....	Lille, téléphone...	1,000
M ^{me} Vitalis.....	Employée...	Aix-en-Provence, té- lphone.	1,100	Idem.....	Marseille, central..	1,100
M ^{lles} Curnier.....	Idem.....	Marseille, central..	1,000	Idem.....	Aix-en-Provence, té- lphone.	1,000
Bicheux.....	Idem.....	Narbonne, téléph..	1,200	Idem.....	Lézignan.....	1,200
Lasserre.....	Idem.....	Aubusson.....	1,000	Idem.....	Brive.....	1,000
Taurinya.....	Postulante	"	Idem.....	Aubusson.....	1,000
M ^{lles} Audouze.....	Postulante	"	Idem.....	Excideuil.....	1,000
Arijoux.....	Stagiaire...	Paris, principal...	"	Idem.....	Bordeaux, cours d'A- quitaine.	1,000
Josèphe.....	Postulante	"	Idem.....	Arcachon.....	1,000
M ^{me} Billaud.....	Employée...	En disponibilité..	"	Idem.....	Bordeaux-Salinières	1,400
M ^{lles} Gay.....	Postulante	"	Idem.....	Le Blanc.....	1,000
Girard.....	Employée...	Thiers.....	1,000	Idem.....	Ambert.....	1,000
Lanier.....	Postulante	"	Idem.....	Thiers.....	1,000
Ricoux.....	Idem.....	"	Idem.....	Carpentras.....	1,000
M ^{me} Pagné.....	Employée...	Paris 51.....	1,200	Idem.....	Paris 90.....	1,200
M ^{lles} Bellavoine.....	Idem.....	Gournay-en-Bray..	1,000	Idem.....	Paris 51.....	1,000
Lemonnier.....	Postulante	"	Idem.....	Gournay-en-Bray ..	1,000
M ^{me} Lhoumeau.....	Employée...	Gisors.....	1,000	Idem.....	Guingamp.....	1,000
M ^{lles} Burlo.....	Postulante...	"	Idem.....	Gisors.....	1,000
Fouet.....	Employée...	Saint-Mandé.....	1,200	Idem.....	Paris, central.....	1,200
Eglin.....	Postulante	"	Idem.....	Saint-Mandé.....	1,000